

l'Europe
s'engage
à La Réunion



Union Européenne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



REGION REUNION

www.regionreunion.com



CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA
Réunion

www.cg974.fr

RAPPORT ANNUEL D'ÉXECUTION FEDER 2010

Programme Opérationnel FEDER Coopération Territoriale 2007 – 2013

CCI 2007 CB 163 PO 042

État membre : France

Région : île de La Réunion

Objectif : Coopération territoriale

Approuvé par le CNS de Juin 2011

(procédure écrite)



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
1. IDENTIFICATION.....	4
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL	5
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	5
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire.....	11
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	11
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)	
.....	12
2.4.1 La loi pour le développement économique des outre-mer.....	13
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement ».....	15
2.4.3 Les États Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer	18
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'octroi de mer	21
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion	21
2.4.6 Évolution de la coopération régionale dans la zone Océan Indien.....	23
2.4.7 La situation à Madagascar	24
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant).....	26
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	27
2.7. Modalités de suivi	29
2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2010.....	29
2.7.2 Actions relatives au niveau national.....	33
2.7.3 Mise en œuvre des procédures de concertation FED / FEDER	35
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement).....	45
3. MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES.....	46
3.1. Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement.....	47
3.1.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	50
3.1.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1	54
3.2. Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale.....	55
3.2.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	56
3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 2	61
3.3. Axe prioritaire 3 : Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse	62
3.3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	63
3.3.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 3	68
4. PROGRAMMES FEDER / FONDS DE COHESION : GRANDS PROJETS (LE CAS ECHEANT)	69
5. ASSISTANCE TECHNIQUE	70
6. INFORMATION ET PUBLICITE.....	71



INTRODUCTION

Approbation du Programme Opérationnel FEDER Coopération Territoriale de l'Océan Indien

Le PO FEDER Coopération Territoriale de l'Océan Indien (CCI 2007CB163PO042) a été approuvé par la Commission Européenne le 28 Mars 2008.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999 « pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2010.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Coopération Territoriale
	Île de La Réunion
	2007 – 2013
	N° CCI 2007CB163PO042
	P.O Coopération – Océan Indien
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	Année 2010
	Procédure écrite de juin 2011



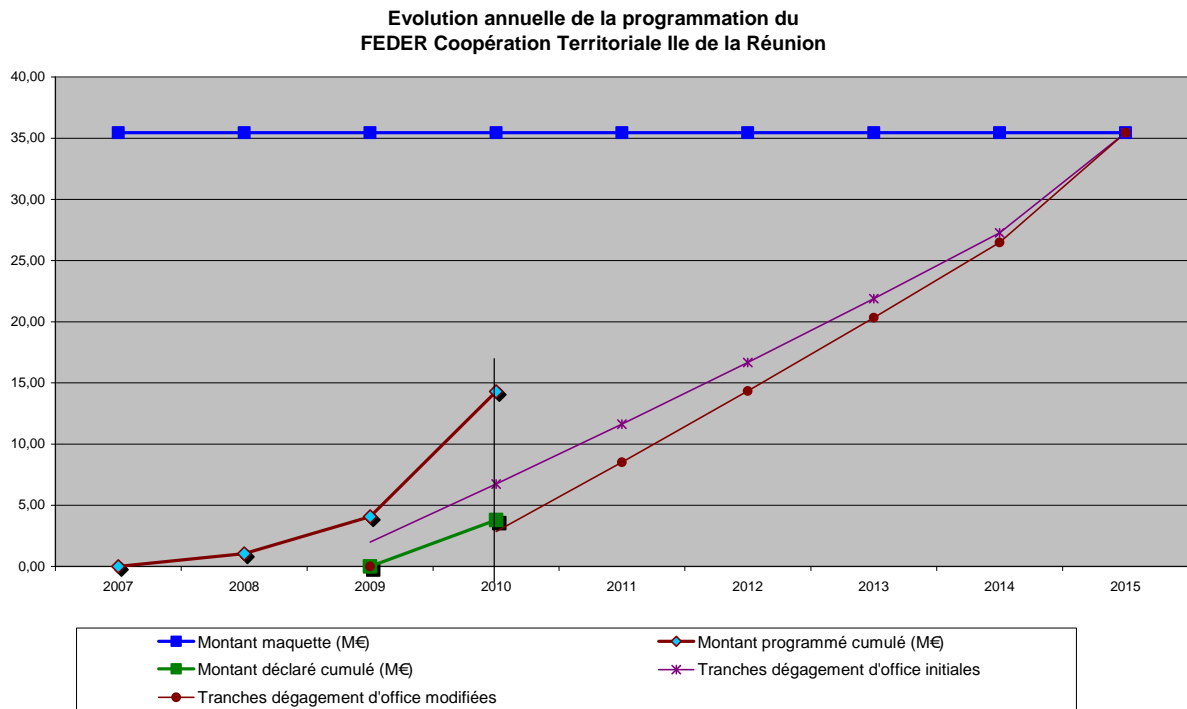
2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

- Information sur l'avancement physique du programme opérationnel :

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, et 3.

Informations financières au 31/12/2010



Années	2007	2008	2009	2010
Montant maquette (M€)	35,45	35,45	35,45	35,45
Montant programmé cumulé (M€)	0,00	1,04	4,08	14,31
Montant déclaré cumulé (M€)			0,00	3,80
Tranches dégageement d'office initiales			2,00	6,74
Tranches dégageement d'office modifiées			0	2,86
Avancement de la programmation	0%	2,95%	11,50%	40,36%
Avancement des montants déclarés	0%	0%	0%	11%

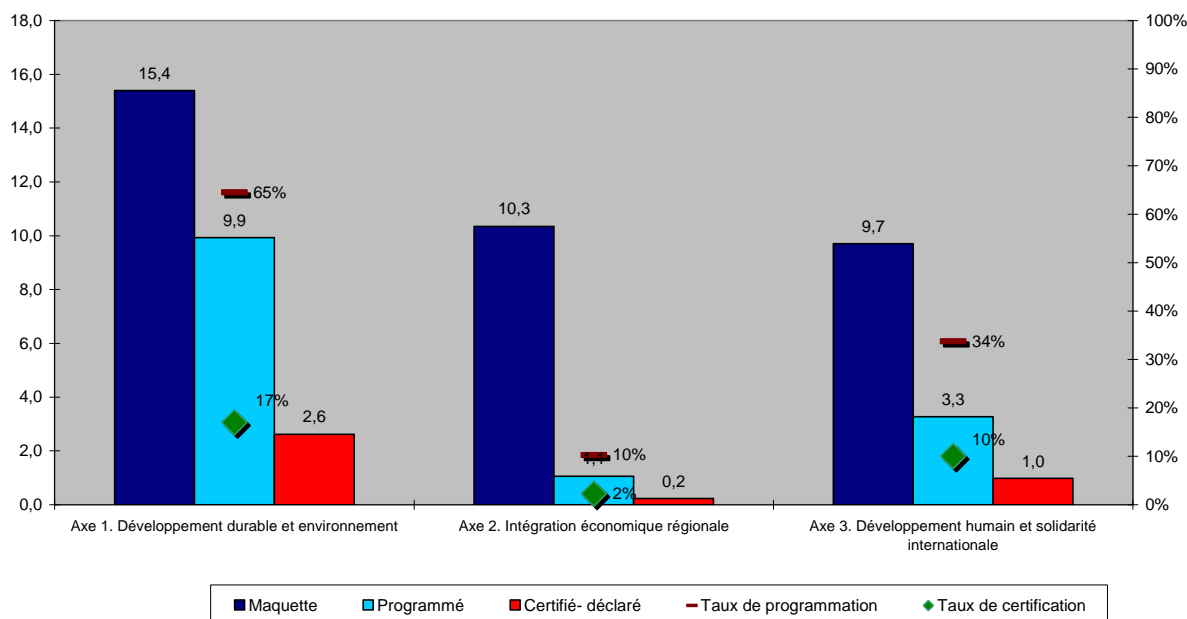
Chiffres en M€ de crédits FEDER



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Annuel 2010

Au 31/12/2010, soit un peu plus de 2 années complètes d'activité, la programmation du FEDER Coopération Territoriale est à un niveau satisfaisant à mi-parcours avec près de 40 % de la maquette financière programmée. Les dépenses déclarées à la Commission sont à un niveau d'avancement de 11 % conforme au plan de travail décrit lors du RAE 2009, à savoir prioriser la clôture du DOCUP 2000-2006 et démarrer la programmation 2007-2013 auquel s'est ajouté l'exercice de révision à mi-parcours des programmes qui a mobilisé les équipes.

Avancement par axes du programme FEDER Coopération Territoriale Ile de La Réunion



- ✓ **L'axe 1** : le retard au démarrage a été rattrapé par une programmation dynamique depuis 2008 à laquelle s'est ajoutée la programmation de mise en œuvre à la Réunion d'un pôle d'excellence en télédétection, à vocation régionale (Sud ouest de l'Océan Indien) à partir d'une station de réception et de traitement des images produites par les satellites dédiés à l'observation de la terre d'un montant UE de 5,2 M€. Les dépenses déclarées à la Commission sont conformes au plan de travail décrit lors du RAE 2009, à savoir prioriser la clôture 2000-2006 et accélérer la programmation 2007-2013) auquel s'est ajouté en 2010 l'exercice de révision à mi-parcours.
- ✓ **L'axe 2** : la programmation et les dépenses déclarées sont à un niveau moindre de ce que l'on peut attendre d'une programmation à mi-parcours. Le retard pris au démarrage n'a pas été rattrapé et le dynamisme des entreprises à vocation internationale a été atteint par la crise mondiale et les difficultés politiques à Madagascar.
- ✓ **L'axe 3** : la programmation et les dépenses déclarées sont à un niveau moindre de ce que l'on peut attendre d'une programmation à mi-parcours. Néanmoins, le retard pris au début est en cours de résorption avec une montée en charge en 2010 de la programmation. En effet, 1,7 M€ ont été programmés en 2010 contre 1,3 M€ en 2009, soit une hausse de 31 % des montants programmés.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
Axe prioritaire 1 : Développement durable et valorisation de l'environnement	3 495 067,12	3 495 067,12	0,00	0,00	2 621 300,34
Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale	309 918,68	271 809,54	38 109,14	284 650,21	205 082,03
Axe prioritaire 3 : développement humain et solidarité internationale	1 509 076,86	1 509 076,86	0,00	1 360 671,89	977 138,72
Total général	5 314 062,66	5 275 953,52	38 109,14	1 645 322,10	3 803 521,10
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	5 314 062,66	5 275 953,52	38 109,14	1 645 322,10	3 803 521,10

Utilisation de l'avance communautaire

La totalité de l'avance de 7,5 % du montant de l'enveloppe FEDER, soit 2,6 M€, a été versée auprès de l'autorité de certification, la Caisse de Dépôts et Consignations.

En 2010, 3 demandes de remboursement ont été adressées aux services de la Commission en février, novembre et décembre. Le montant total de dépenses déclaré s'élève à 5 107 837,43 euros représentant plus de 10 % des dépenses prévues au titre du programme sur la période.

Néanmoins cette avance a permis à la CDC, de rembourser au « fil de l'eau » les différents bénéficiaires.

Ventilation cumulée des allocations de la contribution communautaire par catégorie au titre de l'année 2010

N° de référence de la Commission : N° 2007 CB163PO042

Nom du programme : PO coopération Territoriale « Océan Indien »

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné : 28 / 03 / 2008



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 09	Code *	Code FR94	Montant (M€ de Feder)
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
01 - Activités de RDT dans les centres de recherche	Aide non remboursable	Zone de coopération transnationale	22 – Autres services non spécifiés	Ile de la Réunion	0,462
03- Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche			22 – Autres services non spécifiés		0,404
05 – Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises			22 – Autres services non spécifiés		0,341
11-Technologies de l'information et de la communication			10- Postes et télécommunications		5,231
51 – promotion de la biodiversité et protection de la nature			10- Postes et télécommunications		1,484
53 – prévention des risques			22 – Autres services non spécifiés		0,488
54- autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques			08-Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur 22 – Autres services non spécifiés		2,416
58- Protection et préservation du patrimoine culturel			21- Autres activités liées à l'environnement		0,034
60 – Autres aides à l'amélioration des services culturels			22 – Autres services non spécifiés		2,043
61 – Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale			22 – Autres services non spécifiés		0,00



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 09	Code *	Code FR94	Montant (M€ de Feder)
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
66 – Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	Aide non remboursable	Zone de coopération transnationale	22 – Autres services non spécifiés	Ile de la Réunion	0,947
71-Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées : lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail			22 – Autres services non spécifiés		0,250
81 – Mécanismes permettant d'améliorer la conception, le suivi, et l'évaluation des politiques et des programmes aux niveaux national, régional et local, renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques et des programmes			22 – Autres services non spécifiés		0,022
85 – Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle			22 – Autres services non spécifiés		0,115
					14,237

Participation allouée par groupes cibles

Sans objet pour l'année 2010.

Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2010.

Analyse qualitative du PO

Le programme a été adopté au premier trimestre de l'année 2008 qui constitue la première année de sa mise en œuvre. Le montant FEDER programmé au 31 décembre 2010 s'élève à 14,237 millions d'euros, soit près de 40,16 % de l'allocation prévisionnelle (et à titre de comparaison près de 3 fois le montant du PIC INTERREG III B).

Au 31 décembre 2010, 60 opérations ont été programmées mobilisant une enveloppe FEDER de plus de 14 millions d'euros. Il s'agit de la somme la plus importante allouée à un programme de coopération sur le territoire réunionnais.



Les actions soutenues relèvent de domaines variés. Néanmoins, on constate l'importance particulière des interventions en faveur de la recherche et du transfert de savoir – faire. Par ailleurs, le FEDER a soutenu une opération d'importance contribuant au développement des technologies de l'imagerie satellitaire à La Réunion et dans la zone Océan Indien. Grâce à cet outil, La Réunion va devenir un point focal de toutes les applications et les usages en matière d'imagerie dans la zone. Le programme contribue également de manière importante au développement des échanges en matière de culture et de sport.

S'agissant de la coopération régionale, les opérations programmées impliquent des partenaires issus essentiellement des pays membres de la Commission de l'Océan Indien et relèvent à ce stade surtout de la coopération multilatérale. En effet, pour chaque opération, les partenaires impliqués viennent de plusieurs territoires. Ce caractère multilatéral indique bien que les problématiques retenues dans ces projets concernent l'ensemble de la zone Océan Indien. Il s'agit notamment du projet de création d'un observatoire des villes et ports de l'Océan Indien ou de l'élargissement et la pérennisation du réseau de protection des végétaux pour une gestion agro écologique de la biodiversité dans le sud ouest de la ZOI. Néanmoins, plusieurs opérations ont été menées dans le cadre de relations bilatérales entre La Réunion et certains pays de la zone. On peut notamment citer le projet de coopération technique avec des acteurs mozambicains sur l'aquaculture du crabe de mangrove.

Une des principales plus-values du programme provient du soutien qu'il apporte aux acteurs réunionnais en leur permettant de devenir moteur dans leur domaine d'action dans la zone Océan Indien. Le FEDER contribue à faire rayonner régionalement les compétences réunionnaises.

Synthèse et suivi des observations de l'évaluation à mi-parcours du PO CT

Recommandations de l'Evaluation à mi-parcours	Observations
Renforcer la visibilité et la spécificité du POCT	Recommandations financières prises en compte dans la révision à mi parcour par l'abondement des mesures relatives aux aides aux entreprises. De plus, un travail particulier est en cours sur le suivi de la complémentarité entre le FSE et le FEDER sur les projets à thématique urbaine.
Faire de la seconde phase de programmation une réelle phase d'expérimentation opérationnelle du FED/FEDER	Recommandation prise en compte dans le cadre du PO révisé
Travailler sur les mesures en retard	Recommandation mise en œuvre dans le cadre du PO révisé et dans le cadre des ajustements opérés à l'occasion de la révision
Mener une étude d'impact quantitative et qualitative spécifique	Recommandation à étudier dans la mise en œuvre du PO révisé et notamment dans le cadre du plan régional d'évaluation



2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

Le programme a fait l'objet d'une adoption formelle par les services de la Commission en date du 28 mars 2008.

À cette date, aucune modification n'a été apportée au document permettant d'altérer sa conformité au droit communautaire.

2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Dans un contexte de début de programmation avec un P.O adopté tardivement, la principale difficulté rencontrée en 2008 résidait dans le retard de la mise en œuvre du programme, et notamment des procédures de gestion.

Au cours de l'année 2009, la programmation des opérations s'est déroulée de manière satisfaisante avec un volume de crédits FEDER programmés représentant 7 % de l'enveloppe prévue. Néanmoins, au regard de la dimension du programme, il apparaît nécessaire d'accroître le niveau de cette programmation. En 2009, plusieurs actions ont été menées pour accélérer la programmation de sorte qu'un certain nombre d'appel à projets a été lancé en direction des porteurs de projets potentiels. Dans le domaine de la recherche et développement, les différents acteurs de la filière ont été approchés directement. S'agissant des actions en matière d'échanges culturels et sportifs, des encarts ont été insérés dans les journaux locaux.

En 2010, la principale difficulté découle de la situation politique malgache et des décisions du Conseil de l'Union. Madagascar étant un partenaire incontournable dans la zone, beaucoup de projets sont impactés par l'instabilité actuelle.

Par ailleurs, une difficulté particulière dans la gestion et la mise en œuvre du programme est liée aux travaux concomitants de la révision à mi-parcours des programmes et de la poursuite des tâches de gestion et de programmation. En effet, mener de front l'ensemble des opérations de gestion a provoqué un surcroît de travail aux agents et entraîné un décalage dans l'instruction et la programmation de certains projets déjà en cours de réalisation.



2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

A la Réunion, les effets de la crise économique mondiale se sont manifestés progressivement depuis l'année 2008, modifiant le contexte de la mise en œuvre des programmes opérationnels.

En effet, l'année 2008 a été caractérisée par une hausse exceptionnelle du cours mondial du pétrole et par une crise financière majeure au second semestre.

Sur le premier point cette augmentation s'est traduite, d'une part, par l'augmentation du prix des carburants et, d'autre part, par l'augmentation du coût des matières premières fabriquées à partir du pétrole, à savoir les matières plastiques.

Ainsi, la Réunion étant une économie insulaire dépendante de ses approvisionnements, toutes les activités économiques de l'île ont répercuté sur le prix de vente de leurs biens et de leurs services cette hausse du coût des carburants et des matières premières.

L'inflation s'est alors installée durablement.

Le pouvoir d'achat des ménages s'est progressivement réduit et les entreprises ont réduit leurs achats de consommation intermédiaire à destination de leurs fournisseurs. Ces derniers ont été contraints, à leur tour, de réduire leur production, et donc leur consommation intermédiaire, entraînant un effet de cascade.

La réduction de la demande adressée aux entreprises pousse ces derniers à réduire leur masse salariale, impliquant des pertes d'emplois dans les ménages qui alors consomment moins, amplifiant l'effet de la baisse de pouvoir d'achat.

Ce mécanisme a touché tous les secteurs d'activités de l'île à savoir la production industrielle, le commerce, les services.

En ce qui concerne le moteur de la croissance réunionnaise (le secteur du bâtiment et des travaux publics), il a subi en plus des effets de la crise économique généralisée, les effets de la fin des grands chantiers publics (route des tamarins, basculement des eaux, port) la baisse de la production de logements et les effets de la modification des conditions de défiscalisation prévue dans la loi pour le développement économique des outre-mer (cf. 2.4.1). D'une manière plus globale, les difficultés du secteur financier ont également pesé sur l'offre de crédit.

Dans ce contexte, il est à souligner que le secteur agricole constitue une exception. En effet, ce secteur poursuit son développement et sa consolidation dans la mesure où :

- il est largement soutenu par les fonds publics ;
- la demande suit l'augmentation démographique et est peu sensible aux fluctuations du coût des carburants et à la baisse du pouvoir d'achat constatée,
- les conditions climatiques ont été assez favorables en 2009 (absence de catastrophes naturelles : cyclones, ou inondations).



Par contre, d'un point de vue général, un des premiers impacts enregistré des effets de cette crise mondiale à la Réunion est la dégradation significative du marché du travail.

Ainsi, à fin décembre 2010, **116 360** réunionnais sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A, soit **12 264** demandeurs d'emploi de catégorie A supplémentaires par rapport à 2009, (+ **12 %**).

De plus, dans le contexte de crise financière, l'accessibilité au crédit des entreprises et des particuliers s'est considérablement réduite.

Aussi, pour faire face à cette situation, différentes mesures ont été prises tant au niveau communautaire, que national ou localement (Cf. 2.4.5).

Au niveau communautaire, trois mesures, en particulier, sont susceptibles d'avoir un impact important sur la programmation :

- L'extension de la période d'éligibilité des dépenses du DOCUP 2000-2006 jusqu'au 30 Juin 2009 pour l'ensemble des fonds.
- L'attribution d'une avance supplémentaire qui viendrait diminuer les montants à justifier lors de la première échéance du dégageant d'office pour le FEDER et le FSE.
- L'extension des possibilités de déclaration forfaitaires des dépenses pour le FEDER et le FSE.

Un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Les propositions de modification du PO FSE Réunion ont été étudiées, mais elles n'ont pas été retenues dans la mesure où les orientations du FSE à La Réunion intègrent déjà les priorités affichées dans le plan de relance national.

Au niveau national, une vaste concertation a été menée d'avril à octobre 2009 auprès des territoires d'Outre-Mer : les Etats-Généraux de l'Outre-Mer. Les premières mesures opérationnelles ont été décidées par le Comité Interministériel de l'Outre-Mer du 6 novembre 2009 qui a été présidé par le Chef de l'Etat.

2.4.1 La loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de



sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficace.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement
- les technologies de l'information, communication
- l'agro-nutrition
- les énergies renouvelables
- l'environnement
- le tourisme

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.



- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50)
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable



- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**

- parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
- développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
- développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
- engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
- adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.

- **dans le domaine des déchets :**

- atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
- prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
- favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.



- **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**

- mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
- valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
- réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
- mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.

- **dans le domaine de l'eau :**

- inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
- favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.

- **dans le domaine des pollutions et de la santé :**

- atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
- assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
- engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
- engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.

- **dans le domaine des transports :**

- mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.

- **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**

- mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.



Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

2.4.3 Les États Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.
- d'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.



L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.

THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme a été examiné par le Conseil d'Etat.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- **Accès au financement et accès au crédit**
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010.
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.
 - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
 - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.



GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Soutien au tourisme :

- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes.**

Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

Gouvernance :

- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale.**
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1^{er} janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.
- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et de Roissy.
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions devaient être faites courant 2010.
- **Commissaire au développement endogène** : le Commissaire au développement endogène en charge de La Réunion et Mayotte a été installé à la Réunion fin 2010.

Insertion et égalité des chances

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.



2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'octroi de mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2010.

2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.



- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.

- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pouvaient être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliquent jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernait des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'applique pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1^{er} juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus



avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009-2010 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes articulée autour de :

2.4.6 Évolution de la coopération régionale dans la zone Océan Indien

L'insertion régionale des RUP de l'UE dans leur environnement est une priorité forte encore réaffirmée par le Président de la République à l'issue des Etats généraux de l'Outre-Mer en 2009.

La nouvelle majorité au Conseil régional de La Réunion, élue en 2010, a également fait du renforcement de la coopération régionale, notamment dans sa dimension économique, l'une des grandes priorités de sa mandature actuelle en identifiant cinq pays cibles (Afrique du Sud, Maurice, Australie, Inde et Chine).

A ce titre, la mise en œuvre du concept des « Iles Vanille » dont l'objectif est de proposer aux touristes extérieurs, des séjours sur plusieurs des îles de l'Océan indien découle d'une volonté de développement conjoint avec les pays voisins.

En ce qui concerne la zone Océan indien, plusieurs **événements politiques** majeurs ont eu lieu en 2010 :

- réélection du Premier ministre mauricien, M. Navin Rangoolam,
- élection d'un nouveau Président de l'Union des Comores,
- persistance de la crise politique à Madagascar et des « sanctions » décidées par le Conseil

De nombreuses **missions** (Etat, collectivités) ont été effectuées à l'extérieur de La Réunion, dont les plus importantes sont les suivantes :

- délégation de 350 Réunionnais lors du festival « Bonjour India » et de la manifestation « Pondichéry 2010 » emmenée par des vice-présidents des Conseils régional et général,
- délégations du Conseil régional et du Conseil général en Chine à l'occasion des assises de la coopération décentralisée de Nankin,
- plusieurs délégations (Conseil régional, Conseil général, CCIR, Mairies de Saint-Denis et Saint-André, opérateurs économiques, Rectorat) se sont rendues en Chine, dans le cadre de la Quinzaine de La Réunion sur l'Espace Focus du Pavillon France à l'occasion de l'Exposition Universelle de Shanghai,
- signature d'un accord-cadre Réunion/Seychelles à Victoria en présence notamment du Président du Conseil régional,



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Annuel 2010

- mission du Préfet de la Réunion à Maurice, au cours de laquelle il a rencontré le Premier ministre mauricien et plusieurs autres ministres,
- participation d'une délégation du Conseil régional, menée par son Président, en Australie, dans le cadre du French Festival d'Adélaïde.

Par ailleurs plusieurs personnalités se sont déplacées à La Réunion, dont notamment :

- Cheikh Sultan Ben Khalifa Al Nahyane, fils de l'Emir d'Abou Dhabi et président des Emirats Arabes Unis,
- M. Jia Qinglin, président du Comité National de la Conférence Consultative Politique du Peuple Chinois (n° 4 dans l'ordre protocolaire chinois).

En ce qui concerne la coopération multilatérale, la 26^{ème} session du Conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI) s'est déroulée à La Réunion le 8 juin 2010 sous la présidence du secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie, M. Alain Joyandet. Les thèmes principaux abordés ont concerné la situation à Madagascar, la piraterie maritime, le renforcement de la coopération économique et commerciale des Etats membres, le développement des partenariats régionaux et internationaux de la COI et le renforcement des capacités de son secrétariat général.

Depuis cette date, la COI est présidée par Maurice.

Par ailleurs, le 6^{ème} **Forum Economique des Iles de l'Océan Indien (FEIOI)**, de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCIOI) s'est déroulé aux Seychelles avec des débats sur les thèmes du tourisme régional, du développement durable des îles et de l'intégration économique de la zone.

Enfin l'organisation des 7^{èmes} **Jeux de la CJSOI** (Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien) à La Réunion a permis la rencontre de plus de 700 jeunes athlètes venus de l'ensemble des Etats de la région (Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Mayotte, Seychelles et La Réunion)

2.4.7 La situation instable à Madagascar

Comme souligné dans les rapports annuels d'exécution des années précédentes, la situation politique malgache constitue un élément externe au programme qui impacte fortement le développement des nombreux échanges et actions de coopération entre la grande île et La Réunion mais également, en partie, le fonctionnement de la Commission de l'Océan Indien.

En effet, les instances et procédures de décision de l'organisation sont affectées par l'instabilité politique persistant depuis 2009 ainsi que la conduite des projets de coopération.

Par ailleurs, en juin 2010, le Conseil de l'Union européenne a adopté un certain nombre de mesures à l'égard de Madagascar considérant que la situation actuelle est une réelle violation de la démocratie et des accords de Cotonou conclus entre l'UE et les pays ACP. Des consultations entre les différentes parties ont été entreprises mais n'ont abouti à aucune proposition satisfaisante de résolution de la grave crise institutionnelle. Le Conseil a donc arrêté certaines dispositions ayant pour effet principal de suspendre tout appui budgétaire accordé à Madagascar, ainsi que la mise en œuvre du programme indicatif national du 10^{ième} FED. L'appui budgétaire est également suspendu pour les projets et programmes relevant



du 9^{ème} FED et impliquant directement le gouvernement et ses agences, les autres opérations pouvant poursuivre leur exécution. De même, l'aide humanitaire n'est pas affectée par cette décision.

A ce titre, il y a lieu d'indiquer que le POCT ne serait pas directement concerné par l'application de l'art 96 de Cotonou sur la suspension des aides à Madagascar. En effet, la position des services de la Commission est de considérer que la décision concerne surtout la politique d'aide au développement. Certaines politiques communautaires comme la pêche, le commerce, ne sont pas concernées par la décision; il en va de même du programme de coopération financé par le FEDER, qui concerne des projets destinés à la population et ne soutiennent pas les autorités de fait malgaches, sauf dans le cas de projets d'envergure (type câble haut débit) qui se sont heurtées à cette difficulté majeure.

La validité de ces mesures est de douze mois. Cependant, la Commission européenne continuera à apporter son appui aux efforts de médiation et se tient prête à revoir sa position. En cas d'évolution positive, elle se réserve le droit de proposer au Conseil de l'Union l'adoption de mesures d'accompagnement.

Pour mémoire, cette situation s'était également produite en 2002 lors de l'accession à la Présidence de M. Ravalomanana, le démarrage du programme INTERREG III B ayant été sensiblement affecté par le contexte de crise de l'époque. La différence majeure tient néanmoins, d'une part, à la durée de la crise actuelle (plus de 2 ans) et d'autre part, à la lisibilité limitée sur un calendrier et processus de sortie de crise.



2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été décelée en 2010.



2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis, dès la conception des programmes, d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes ont été établies entre fonds :

- la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale sont prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y a donc pas d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.
- les infrastructures haut débit : les interventions en faveur du désenclavement numérique relèvent du PO FEDER convergence alors que le développement des liaisons régionales relève du PO FEDER coopération.
- les investissements en matière d'observation de la Terre : l'acquisition des équipements relève du PO Coopération alors que le bâtiment d'accueil est soutenu au titre du PO Convergence.

D'une manière générale, les projets relevant du PO Coopération font intervenir au moins un partenaire issu d'un pays de la zone et ayant des retombées positives pour l'ensemble des acteurs. Ce critère transversal permet d'établir une césure lisible entre les fonds.

S'agissant plus précisément des opérations relevant du développement rural, le PO coopération soutiendra les projets relevant de transferts de technologies et de savoir-faire avec des partenaires dans la zone, notamment dans les domaines de la protection des végétaux, et de la valorisation et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le cadre des activités liées à l'innovation, le FEADER soutiendra les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire définies à La Réunion et pouvant être valorisées.

Par ailleurs, comme indiqué en préambule, le FEDER Coopération interviendra au profit des projets mobilisant au moins un acteur local et un issu d'un pays de la zone Océan Indien.

S'agissant des opérations relevant de l'insertion professionnelle et l'éducation, quelques lignes de partage ont été définies :

- Les bourses doctorales : le PO Coopération se concentre uniquement sur la prise en charge des bourses d'étudiants issus des pays de la zone de coopération venant faire leur thèse ou des stages au sein d'organismes de recherche à la Réunion ;



- Le développement de pôles d'excellence : Le FEDER – Coopération ne prend en charge que les opérations qui développeront l'« internationalisation » du système de formation local par la promotion des organismes de formation professionnelle et des centres de formation dans la zone. Il contribue également au développement d'outils innovants permettant la mise en réseau, le partage de la connaissance et de l'information entre acteurs dans la zone.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

A ce stade, il n'y a pas de modification des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEDER coopération et celle des autres instruments financiers.



2.7. Modalités de suivi

2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2010

Comités de programmation tenus en 2010

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

En 2010, année de la révision à mi parcours des programmes, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 26 reprises sous ses trois formes (CLS normal, CLS restreint, CLS procédure écrite).

Il s'est réuni normalement à **11 reprises** aux dates suivantes pour la programmation des dossiers 2007-2013 :

03 Février 2010	06 Mai 2010	05 Août 2010	05 Novembre 2010
04 Mars 2010	03 Juin 2010	02 Septembre 2010	16 Décembre 2010
01 Avril 2010	01 Juillet 2010	07 Octobre 2010	

Dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes opérationnels de la période 2007-2013, le CLS s'est réuni à **10 reprises** dans sa configuration restreinte. Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à **5 reprises par procédure écrite**.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2010 :

Au cours de cette année, 28 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Locaux de Suivi, ce qui représente un montant de 9,7 millions d'euros de crédits FEDER programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	TOTAL
Montant FEDER Coopération programmé du 01/01/2010 au 31/12/2010	7,1 M€	0,8 M€	1,8 M€	9,7 M€
Poids relatif par axe	73 %	8 %	19 %	100 %
Rappel Année 2009	1,4 M€	0,2 M€	1,4 M€	2,9 M€
	48 %	4 %	48 %	100 %



Pour les axes 2 et 3, le nombre de dossiers programmés a encore progressé.

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	TOTAL
Nombre de dossiers FEDER programmés du 01/01/2010 au 31/12/2010	6	6	16	28
Poids relatif par axe	21 %	21 %	58 %	100 %
Rappel Année 2009	3	6	14	23
	13 %	26 %	61 %	100 %

Comités de Suivi tenus en 2010

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en mai 2010 pour soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2009 des programmes.

Un Comité de Suivi s'est tenu en décembre 2010 dans le cadre de la gestion des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2009

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2009.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2009 FEDER Convergence

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FEDER Convergence étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2010.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2009 FSE

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FSE.



**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2009 FEADER**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FEADER.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2009 FEP**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2009 FEP.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2009 FEDER Coopération territoriale**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FEDER Coopération Territoriale.

Avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013.

Thématique centrale du CNS de Novembre 2010 : égalité des chances et inclusion sociale

Le Comité prend acte des interventions des programmes européens en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion sociale.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation et notamment de son articulation avec les programmes révisés tout en félicitant le Président Jean Raymond MONDON pour le travail partenarial remarquable accompli à ce jour sous son pilotage. Il souhaite la bienvenue à M. Guy DUPONT à la présidence du CRI.

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013.

Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2010.



Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 et de l'absence de dégage­ment d'office fin 2010.

Au titre de ce PO, un Comité de Concertation Régionale, dont les conclusions sont indiquées dans le chapitre 2-7-3, a eu lieu dans le cadre du Comité National de Suivi avant la séance plénière du Comité.

Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FSE 2007-2013 et de l'absence de dégage­ment d'office fin 2010.

Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013 et de l'absence de dégage­ment d'office fin 2010.

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013 et des perspectives en matière de dégage­ment d'office fin 2010 à l'échelle de l'ensemble des régions Convergence. Il sollicite par ailleurs, la reconstitution progressive de l'avance FEP versée pour la zone Convergence pour faire face aux besoins de trésorerie actuels.

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les nouveaux critères de sélection des différents programmes ainsi que les modifications de critères de sélection étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.

Evaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes 2007-2013

Le Comité prend acte des conclusions de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes 2007-2013.

Révision à mi-parcours des programmes 2007-2013

Le Comité approuve les propositions de révision à mi-parcours des programmes 2007-2013 et donne mandat au CLS pour finaliser les programmes révisés et conduire les discussions avec les instances nationales et communautaires.



2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, plusieurs textes réglementaires sont parus en 2009 dans le cadre de la gestion des programmes communautaires.

S'agissant de la gestion du FEDER, il s'agit des textes suivants :

- Le décret n° 2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leur groupement. Ce texte précise le champ d'intervention des collectivités ;
- Le décret 2009 - 925 du 27 juillet 2009 modifiant le décret n°2007 – 732 du 07 mai 2007 modifié relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aides à l'investissement des petites et moyennes entreprises ;
- La circulaire du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 22 juin 2009 relative à la mise en œuvre des opérations liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le logement ;
- La circulaire du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche relative aux règles d'articulation des aides du M.A.A.P au titre du plan de performance énergétique (PPE) des entreprises agricoles avec les autres aides à l'investissement, notamment le FEDER ;

Ces documents précisent, sur le plan national, les possibilités d'intervention en faveur des entreprises et notamment du soutien à l'immobilier. Par ailleurs, suite à la modification réglementaire intervenue en faveur des opérations liées à l'efficacité énergétique dans les logements, les autorités nationales ont tenu à inciter les partenaires locaux à profiter de cette disposition offerte dans le cadre, notamment, de la relance économique en soulignant sa contribution aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

S'agissant de la gestion du FSE, il s'agit des textes suivants :

- L'instruction DGEFP n°2009 – 35 du 31 juillet 2009 relative aux modalités de réalisation des contrôles qualité – gestion des programmes opérationnels FSE ;
- L'instruction DGEFP n°2009-34 du 27 juillet 2009 relative au contrôle de service fait des opérations mises en œuvre par voie de marché public et cofinancées par le FSE au titre des programmes opérationnels ;
- La note DGEFP n°697 du 27 juillet 2009 relative aux modalités de contrôle de service fait des opérations programmées au titre de la période 2007 – 2013 ;
- L'instruction DGEFP du 06 juin 2009 portant sur les modalités de financement des Plans Locaux pluri – annuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) conventionnés en tant qu'organismes intermédiaires au titre des programmes opérationnels FSE sur la période 2007-2013 ;



- L'instruction DGEFP n°2009 – 21 du 02 juin 2009 relative aux modalités de conventionnement des crédits du FSE attribués aux organismes collecteurs agréés au titre de la formation professionnelle continue dans le cadre des programmes opérationnels 2007 – 2013.

S'agissant de la gestion du FEADER, il s'agit du texte suivant :

- Le décret n°2009-1452 du 24 novembre 2009 fixant les règles d'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural ; ce texte, conformément à la réglementation communautaire, décrit le champ de dépenses qui peuvent être retenues au titre des programmes mobilisant du FEADER.

Sur le plan réglementaire, les années 2007 et 2008 ont été consacrées à la mise en œuvre des systèmes de gestion des programmes opérationnels. Ainsi, les descriptifs des systèmes adressés à la Commission ont été adoptés en 2009.

Au cours de l'année 2009, les efforts ont été en partie concentrés sur la mise en œuvre des dispositions techniques déclinant les descriptifs des systèmes de gestion.

Enfin, un certain nombre de textes ont été produits afin de mettre le code des marchés publics en conformité avec la réglementation communautaire.

Au niveau national, la réglementation n'a pas été modifiée notablement au cours de l'année 2010.

Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE)

- Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)

Les derniers rattrapages de saisies ayant été effectués, l'application Presage Web a été mise à jour au fil de l'eau et en temps réel par les services instructeurs et les différents acteurs du programme.

L'interface avec le logiciel NDL de la Comptabilité publique française a également été mis en route au premier semestre 2010 et permet un transfert automatique des données de paiement des crédits européens et des contreparties nationales de l'Etat.

Par ailleurs, des travaux préparatoires ont été conduits avec les collectivités régionale et départementale afin de mettre en œuvre le même type d'interface pour les paiements de ces collectivités.

Sur le plan des formations, 7 sessions ont été organisées pour de nouveaux utilisateurs. Elles ont concerné 34 personnes issues de onze services instructeurs de l'Etat et des Collectivités.



2.7.3 Mise en œuvre des procédures de concertation FED / FEDER

Une des recommandations issues du séminaire sur le co développement des îles de l'Océan Indien qui a été organisé par le Conseil régional de La Réunion, en liaison avec le secrétariat Général de la COI en juin 2008, était la constitution d'un comité technique de concertation FED/FEDER.

A l'issue de cette manifestation, la Région Réunion a suivi cette recommandation et créé ce comité qui a principalement pour objectif d'identifier les projets susceptibles de faire l'objet d'une articulation FED/ FEDER, dans le cadre de la coopération multilatérale au sein de la COI.

Ce Comité technique s'est réuni pour la première fois le 05 novembre 2009. Trois projets pouvant articuler les dispositifs FED et FEDER, ont été présentés : Projet « Petits Etats Insulaires en Développement » (PEID) du 10ème FED, Projets SEAS-OI (Antenne Satellite) et AMESD, le programme d'élargissement et de consolidation du PRPV (ePRPV).

Suite aux divers échanges une méthodologie de travail a été actée :

- a) Organiser tout d'abord une rencontre technique entre le Secrétariat Général de la COI, la Délégation de la Commission européenne à Maurice et les représentants de La Réunion (autorité de gestion du POCT en particulier),
- b) Sur cette base, organiser des réunions de travail sectorielles entre les trois partenaires (SG, DCE et La Réunion),
- c) Prévoir des actions de communication et de formation sur ces 2 dispositifs.

Un calendrier de travail a également été adopté :

- a. Organiser avant la fin de l'année 2009 des réunions techniques (soit à La Réunion, soit à Maurice). In fine, pour des raisons de disponibilité cette réunion a été reportée début 2010 et elle s'est déroulée au mois de Février 2010 à l'Ile Maurice.
- b. Faire un point d'étape à l'occasion du Comité des OPL qui s'est tenu à Maurice les 16-18 février 2010.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par l'autorité de gestion, un premier Comité de Concertation Régionale s'est tenu le 07 décembre 2009 réunissant des représentants de haut niveau de La Réunion, des pays de la Commission de l'Océan Indien, de la Commission européenne, du COMESA, du Comité Interrégional de Coordination (CIRC) et des organismes partenaires (AFD...).

Plusieurs interventions ont eu lieu de la part des différents acteurs institutionnels et tous se sont accordés à dire qu'il fallait une cohérence dans la mise en œuvre de la politique de coopération régionale et dans les instruments financiers communautaires. Concernant ces instruments, un point d'étape sur leur utilisation à la fois du côté FEDER et du côté FED a été présenté. S'agissant du FEDER, l'exposé a porté sur la mise en œuvre de l'évaluation à mi-parcours en 2010 et sur les perspectives d'ajustement éventuel de crédits et de programmation.



S'agissant du FED, le programme d'actions annuel 2009 comprenant les quatre secteurs d'intervention agréés par l'Union Européenne, a été présenté. Parmi eux, on distinguait les deux programmes pilotés par la COI : le programme pêche et le programme PEID.

De nombreux échanges ont eu lieu notamment sur la question de l'institutionnalisation des rapports entre les différentes instances de gestion des fonds communautaires. Les intervenants ont précisé que cette institutionnalisation existait pour le FED à travers le DSR/PIR, de la tripartite et du CIRC. S'agissant de la coordination des crédits FED/FEDER, c'est dès la phase conceptuelle des opérations qu'elle devrait être pensée.

À l'issue de cette réunion, une feuille de route a été adoptée :

- recensement des projets et/ou actions concrètes réalisables au cours de la période 2010-2013 co-finançables par le FED et par le FEDER (POCT) ;
- détermination des calendriers, des référents, des contenus et établissement d'une liste de dossiers prioritaires pour la mobilisation conjointe des deux instruments financiers au cours de la période de référence ;
- mise en oeuvre opérationnelle par le comité technique FED-FEDER qui associe le Secrétariat Général de la COI et La Réunion pour ne pas multiplier les structures et les acteurs. Un lien avec le CIRC devra être réalisé ;
- bilan du plan à réaliser pour l'instance, préparé par le comité technique.

En août 2010, une rencontre technique s'est tenue à La Réunion dans le cadre d'une mission du secrétariat général de la COI. Les échanges ont été circonscrits aux futurs projets biodiversité et énergies renouvelables portés par la COI. En effet, le calendrier immédiat qui s'imposait aux gestionnaires du Xème FED, nécessitait que les partenaires communiquent rapidement sur les travaux en cours au sein de la COI, afin d'examiner la possibilité de complémentarité FED-FEDER sur les deux projets qui devaient être rapidement déposés.

Suite aux échanges techniques, il a été convenu de :

- S'adosser autant que possible sur le calendrier immédiat du SG-COI, ce qui impliquait que La Réunion communique avant le 10 septembre 2010 au SG-COI, un descriptif utile à la rédaction des deux FIP « biodiversité » et « énergies renouvelables ». Ces deux thématiques constituent des opportunités pour approfondir le partenariat par une utilisation coordonnée du FED et du FEDER.
- La période opérationnelle des deux projets FED devant se dérouler de 2012 à 2016 soit, au minimum pour 2016, hors de la période d'éligibilité du FEDER-Coopération, la part de financement hors POCTE serait imputée sur la prochaine programmation post-2013.

Au 10 septembre 2010, La Réunion devait également communiquer au SG-COI :

- les référents sur ces sujets,
- des propositions rédactionnelles dans les différents chapitres d'intérêt de la FIP



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Annuel 2010

- Sur les questions budgétaires, des enveloppes prévisionnelles FED/FEDER devaient être précisées, si possible par grands thèmes, si cette précision pouvait être apportée ;
 - Puis, devait s'en suivre un échange sur des propositions de rédaction de formulations à introduire dans les « fiches-actions » et notamment aux chapitres 2, 3, 5, 8 et 9, dont il a été convenu, au cas où l'option FED-FEDER serait finalisée, l'introduction de dispositions de la France/Réunion.
- Sur le plan des principes :
- pour ces deux projets FED, il a été constaté une complémentarité avec la stratégie et certaines mesures du POCT ;
 - la gestion administrative, financière etc. relèverait pour le FED de la COI, et pour le POCT, des systèmes de gestion de La Réunion, chaque autorité selon les règles et procédures établies.

Par ailleurs, le Comité de Concertation Régionale du PO CT s'est réuni le 25 novembre 2010 à Saint-Denis de La Réunion. Présidé par le vice-président du Conseil Régional délégué aux relations internationales, cette réunion a regroupé des représentants des institutions suivantes :

- Secrétariat Général de la COI,
- Commission européenne,
- COMESA,
- Comité Interrégional de Coordination (CIRC),
- Ministère des affaires étrangères et européennes,
- Institutions de La Réunion – partenaires locaux

Les échanges ont été riches et se sont articulés autour des points suivants :

- Sur le fait que La Réunion n'ait pas de partenaire européen dans sa zone, Dans le cadre de la rédaction des règlements sur le FEDER, la définition de la frontière maritime a imposé la règle de distance des 150 km. Le POCT est donc dans un programme de coopération transnational. Il y a aujourd'hui une interrogation sur le maintien de cette règle des 150km. Si elle était supprimée il pourrait y avoir un quatrième volet (interregional, transnational, et transfrontalier) qui concernerait les frontières maritimes. Il y a un débat public jusqu'au 31 janvier 2011. La première esquisse des règlements doit être terminée pour le mois de mars 2011 environ en vue des prochains arbitrages.
- Deux expérimentations de macro-régions ont été évoquées par la Commission : celle de la Mer Baltique qui fonctionne correctement depuis une année et celle du Danube qui devait être adoptée fin 2010-début 2011. Le concept de macro-régions est un partenariat avec une vision partagée des acteurs impliqués, définissant des actions prioritaires et déclinant un plan d'actions discutées dans le cadre d'un forum annuel. Ce concept ne met pas en place de nouvelles institutions, n'affecte pas de nouvelles dotations budgétaires et ne nécessite pas de nouvelle réglementation *ad hoc*. L'important est de désigner un facilitateur qui puisse garantir l'intérêt de tous. Actuellement c'est la Commission Européenne qui joue ce rôle.



- Sur la question de l'articulation entre FED/FEDER : un fonds commun a été envisagé à une certaine période mais la budgétisation du FED n'est a priori pas prévue actuellement (qui serait l'idéal au regard des règles qui seraient communes), cette solution risque donc de ne pas aboutir. Il faudrait donc trouver des règles projet par projet et anticiper en amont les difficultés à chaque étape afin d'être le plus efficace.

Selon l'Ambassadeur délégué à la coopération pour l'Océan Indien, il existait un décalage de plus en plus grand entre des ambitions régionales et européennes affichées et des outils mis en place qui relèvent d'une autre époque, poursuivent d'autres objectifs et rendent le travail de terrain difficile. Il incite à tirer profit du contexte actuel propice pour proposer des solutions novatrices.

Des interventions ont porté sur les modalités de mise en œuvre qui pourraient figurer dans ces règlements pour qu'entre ces deux fonds, il y ait une clause prévoyant des règles communes. Il importe de prévoir des scénarii de rédaction des textes en fonction de la budgétisation ou non du FED.

Le représentant de la Délégation de l'UE à Maurice a considéré qu'un progrès notable a été réalisé depuis l'instance de concertation du 07 novembre 2009. Un potentiel de coopération existe au regard des projets cités biodiversité, énergie, PEID, et pêche. La Délégation souhaite participer à la réflexion qui pourrait être menée début 2011 dans le cadre d'une harmonisation des procédures.

M. le vice-président du Conseil régional est intervenu sur les futurs projets (biodiversité et énergie) en précisant que la notion de biodiversité doit aussi être envisagée sous l'aspect innovation et valorisation économique. S'agissant de l'énergie, la bioénergie pourrait être intégrée dans ce projet.

À l'issue de la rencontre, les partenaires se sont fixés une feuille de route pour l'année 2011 autour des points suivants :

1. Constat d'une enceinte qui constitue une véritable plateforme d'expression, qui se veut utile et qui réunit autour de la table l'ensemble des partenaires, permettant ainsi d'assainir les débats et de renforcer le dialogue. La poursuite de ce dialogue constructif est cruciale pour l'avenir ;
2. Il existe désormais un consensus, pour estimer que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et qu'une évolution est souhaitable. Il faut, en effet, clarifier les règles du jeu, nouer des contacts réguliers entre les acteurs. Il faut sans doute plus de transparence, sur qui fait quoi et comment.
3. Constat de progrès grâce aux contributions de part et d'autre ;
4. D'un point de vue strictement opérationnel, La Réunion s'inscrit résolument et pleinement dans une démarche d'ouverture : elle a d'ores et déjà pris d'importantes décisions d'évolutions de son POCT dans le cadre de la révision à mi-parcours. Les travaux seront poursuivis conformément à la feuille de route qui a été tracée ;
5. Pour les projets « biodiversité » et « énergie », adoption des Fiches d'identification de projet – FIP avec leur articulation FED-FEDER, et détermination des fiches-actions déclinant les financements FED et FEDER en imaginant les solutions qui permettront de faire converger les procédures FED et les procédures FEDER. Il existe une fenêtre de tir comme l'a souligné le représentant de le DG Regio jusqu'au mois de mars 2011, fenêtre



qui doit être mise à profit pour faire une proposition à inclure dans le règlement en cas de mix FED-FEDER ;

6. Pour les projets « pêche » et « PEID », détermination de l'apport France/Réunion dans le cadre du FEDER aux fiches- actions
7. Poursuite de l'identification des difficultés concrètes et des solutions pour alimenter la réflexion post 2013 présentés par le comité technique FED FEDER et répondre ainsi à l'invitation de collaboration active
8. Solliciter la COI pour que le prochain Comité de Concertation régionale se tienne en 2011 au siège du Secrétariat Général de la COI à Maurice et conjointement avec un exercice FED ;
9. Avoir un volet communication qui soit le plus appuyé sous toutes ces formes;
10. Poursuivre les efforts de coopération entre les professionnels de la zone, point de faiblesse actuel, de manière à pouvoir aussi co-mobiliser des fonds publics et privés de manière à aller vers des réseaux qui sont efficaces ;
11. Impliquer Mayotte dans les travaux sur la coopération.

Elaboration du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

Élaboration des critères de sélection

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.



S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Ainsi, conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de décembre 2010 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du CNS d'octobre 2008 a été agréé pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.

S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion d'octobre 2008.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

La démarche d'élaboration de la Stratégie Régionale d'Innovation à la Réunion a été initiée en 2008 sous l'autorité d'un Comité de Pilotage réunissant l'Etat, la Région et le Département.

Les travaux ont été menés par une structure partenariale ad hoc – le Comité Régional pour l'Innovation – présidé par le Président du CESR et composé de représentants du monde économique et social, du monde de la recherche ainsi que de personnes qualifiées, qui assure également la gouvernance territoriale mise en place pour le management et la mise en œuvre de la SRI.

Les principaux objectifs s'inscrivent dans une volonté de structurer le territoire pour engager La Réunion dans un nouvel acte de développement axé sur la révolution culturelle, industrielle et territoriale de l'innovation et de la recherche-développement, dans le cadre d'un environnement adéquat dynamisant le processus d'innovation.

Une définition de l'innovation a été adoptée par l'ensemble des participants : « l'innovation, c'est la valorisation d'une idée, nouvelle dans son usage et/ou dans son utilité, pour le développement économique mais aussi social et culturel ».

Les échanges menés au sein des groupes de travail en 2009 ont permis de formaliser une version provisoire de la Stratégie Régionale d'Innovation de La Réunion qui a fait l'objet d'une première restitution à l'occasion des 1ères assises régionales pour l'innovation qui se sont tenues le 13 octobre 2009 puis à l'occasion du CNS de décembre 2009.



La première version rappelle le processus de rédaction de la SRI fondé sur 3 axes :

- les fondamentaux : le co-développement, le travail en réseau, l'accessibilité, visibilité et lisibilité ;
- les étapes de l'innovation : l'obligation ou l'envie de faire, la motivation à faire, le savoir faire, le pouvoir faire, la valorisation ;
- les axes et orientations : compétitivité humaine, compétitivité économique, compétitivité territoriale.

A partir de ces axes fondateurs, le CRI a poursuivi la démarche stratégique en déclinant ces orientations en actions concrètes, avec la volonté affichée d'apporter aux entreprises réunionnaises les moyens de s'adapter au contexte extérieur.

La poursuite des travaux a donc porté sur les problématiques de la gouvernance et du financement, notamment à l'occasion des travaux de révision à mi-parcours, avec une formalisation de la SRI à travers des mesures opérationnelles regroupées autour de grandes orientations déclinées en fiches actions dans une version définitive transmise à la Commission le 10 novembre 2010.

La Stratégie Régionale d'Innovation finalisée décline les trois enjeux principaux que le territoire doit relever dans les prochaines années : s'ouvrir sur le monde, s'engager dans l'excellence et considérer le territoire dans de nouvelles dimensions. Dans cette perspective, 8 orientations stratégiques ont été retenues et déclinées en 17 fiches actions présentées ci-après.

Les huit orientations de la SRI :

Compétitivité humaine :

- Elever le niveau de qualification en correspondance avec les réalités et les potentialités économiques particulièrement celles des Domaines d'Activité Stratégique
- Construire des outils innovants pour lutter contre l'illettrisme

Compétitivité économique :

- Optimiser la ressource locale par la mise en réseau des structures et des outils
- Mettre les entreprises en situation d'innover
- Créer les conditions de réalisation des projets (d'amont en aval)

Compétitivité territoriale :

- Concrétiser l'approche intégrée de l'aménagement du territoire
- Doter la Réunion d'une plus grande visibilité en matière d'innovation
- Inscrire l'innovation dans la cohérence et la durabilité



Les 17 fiches-actions de la SRI :

1. Faire connaître et renforcer les capacités de recherche publique réunionnaise
2. Créer une structure de la recherche : cellule technique de réponse aux appels à projets
3. Etablir le concept de « docteur conseil »
4. Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat
5. Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production
6. Organiser et exporter la filière « ingénierie de formation »
7. Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovations notamment dans les entreprises
8. Prospector activement toutes les entreprises
9. Professionnaliser les accompagnateurs d'entreprises à l'innovation
10. Créer une aide financière d'amorçage et animer le réseau
11. Mener une politique de communication spécifique sur l'innovation
12. Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques
13. Développer et concrétiser une culture de projet en matière d'aménagement, fédérant l'ensemble des acteurs de la sphère publique et de la sphère privée
14. Structurer les aménagements pour favoriser les Domaines d'Activité Stratégique
15. Paramétrer et exporter le savoir-faire aménagement
16. Structurer une filière « équipements et matériaux urbains »
17. Développer et animer les réseaux de tous types

Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

➤ Les activités du Comité Régional d'Evaluation

Le Comité Régional d'Evaluation constitue une nouvelle plateforme de débat autour de la thématique évaluation. Il est chargé de mettre en œuvre le plan régional d'évaluation qui couvre l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion.

Il s'est réuni pour la première fois le 9 juillet 2010 et a :

- acté les modalités pratiques de son fonctionnement,
- approuvé le Plan Régional d'Evaluation des programmes européens 2007-2013 de la Réunion,
- pris acte du démarrage de l'étude d'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens 2007-2013 à la Réunion par le cabinet d'études Ernst&Young.



Il a été informé de l'avancement des travaux le 30 septembre 2010 et s'est réuni pour la deuxième fois le 15 octobre 2010 et a :

- pris connaissance des propositions de recommandations de l'évaluateur,
- pris acte du projet d'étude d'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) qui sera menée par la DEGEOM.

➤ **Les travaux de fiabilisation des indicateurs**

- **Formation de sensibilisation aux indicateurs**

Dans le cadre du cycle de formation à l'évaluation des PO FEDER/FSE Compétitivité et Convergence et des contrats de projets 2007-2013 organisé par la DATAR et financé par Europact, une journée de formation sur la sensibilisation des services instructeurs au référencement des indicateurs a été organisée le 12 mars 2010 à la Réunion par le Cabinet d'études Ernst&Young.

Cette formation a servi de point de départ à un plan de rattrapage de saisie des indicateurs sur PRESAGE.

- **Bilan de saisie des indicateurs FEDER**

Un travail interne à l'AGILE a été réalisé au second trimestre 2010 pour expertiser la qualité de la saisie des indicateurs sur PRESAGE du programme FEDER. Une lecture exhaustive des dossiers programmés depuis le début de la programmation a été faite afin de vérifier sur Presage le bon référencement des indicateurs. Ce travail a donné lieu à des corrections substantielles.

- **Interface de saisie D1-D2 des indicateurs de l'annexe 23 du règlement CE 1828/2006 du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion**

Avec l'appui de la Délégation Générale à l'Outre-Mer (DEGEOM), un nouvel outil informatique est en cours de mise en œuvre. Cet outil est interfacé avec Presage et devrait permettre dès 2011 d'obtenir une collecte de donnée fiabilisée pour le PO FSE.

- **Expertise des indicateurs des PO**

L'étude de révision à mi-parcours a été l'occasion d'expertiser un certain nombre d'indicateurs avec l'aide du cabinet d'études Ernst & Young et la participation des services instructeurs. Certains d'entre-deux vont ainsi être modifiés dans la version révisée des programmes.

- **Mise à jour des indicateurs FEADER**

Un travail de fond s'est poursuivi en 2010 sur la mise à jour des indicateurs au niveau de l'instruction des dossiers présentés en comité de programmation et au niveau des dossiers saisis dans l'outil de gestion OSIRIS.



➤ **L'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et de l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la réunion**

L'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et de l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion est la première étude proposée dans le plan régional d'évaluation des programmes européens de la Réunion, conformément aux engagements pris dans les différents programmes opérationnels.

Après mise en concurrence, le cabinet d'études Ernst&Young a été sélectionné pour réaliser cette étude plurifonds sur une durée de 5 mois à partir de juillet 2010 jusqu'à novembre 2010.

L'avancement de cette étude a été suivi par le Comité Régional d'Evaluation des programmes européens à la Réunion composé des membres locaux du CNS et de l'INSEE, lors de ses réunions des 9 juillet et 15 octobre 2010.

Les principaux résultats ont été exposés lors du CNS du mois de novembre 2010.

Le plan régional d'évaluation et l'ensemble des rapports d'évaluation sont disponibles sur le site internet http://www.reunioneurope.org/UE_DOC-rapport_2007-2013.asp



2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet en 2010



3. Mise en œuvre par axes prioritaires

S'inscrivant pleinement dans la stratégie intégrée, le P.O FEDER Coopération Territoriale Océan Indien s'articule autour de trois axes prioritaires (humain, économique et territorial).

- **Axe prioritaire n°1 - Développement durable et environnement**
- **Axe prioritaire n°2 - Intégration économique régionale.**
- **Axe prioritaire n°3 - Développement humain et solidarité internationale**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.



3.1. Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement

Rappel des objectifs de l'axe prioritaire 1 :

La Réunion a développé, grâce au soutien du programme INTERREG III B, des pôles de compétences à vocation régionale sur certaines thématiques (développement rural, climat, biodiversité...) qui ont permis la mise en œuvre de projets de coopération dans la zone Océan Indien.

Le programme doit contribuer à développer une réponse régionale en aidant les acteurs locaux à se renforcer et en soutenant les actions conjointes à l'échelle régionale par la mise en réseau, les transferts de connaissances, l'expertise...

Compte tenu de l'importance à participer à la préservation du cadre de vie à l'échelle de l'Océan Indien, les objectifs principaux retenus pour cet axe sont :

- a) Développer, renforcer, structurer les compétences réunionnaises pouvant concourir au développement durable à l'échelle régionale ;
- b) Contribuer au renforcement de la lutte contre les risques naturels (cyclones, maladies émergentes...) par le développement des capacités réunionnaises et leur mise en réseau avec les partenaires de la zone.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 1 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépense	Valeur cible (en 2010)	Valeur de référence
Degré de coopération	Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	6 au 31/12/2010		12 sur 2007-2013 (3)	04 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	6 au 31/12/2010		14 sur 2007-2013 (3)	07 sur 2001-2006
Indicateurs de réalisation	Nombre de projets de recherche/expérimentation menés	6 au 31/12/2010		10 sur 2007-2013 (3)	5 sur 2001-2006
	Nombre de partenariats établis dans le domaine de l'environnement et du développement durable	5 au 31/12/2010		8 sur 2007-2013 (2)	4 sur 2001-2006
Indicateurs de résultat	Surfaces couvertes par le satellite d'observation	2500 km ²		2500 km ² en 2013 (0 en 2010)	0 en 2007
	Nombre de publications liées aux coopérations en matière de recherche	-		20 sur 2007-2013 (5)	16 sur 2001-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Degré de coopération											
Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	0	2	1	3						6
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	12 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	4 sur la période 2001-2006									
Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé			3	3						6
	Réalisé			-							
	Objectif	14 sur 2007-2013									
	Situation de référence	7 sur 2001-2006									
Indicateurs de réalisation											
Nombre de projets de recherche/expérimentation menés	Programmé			3	3						6
	Réalisé										
	Objectif	10 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2001-2006									
Nombre de partenariats établis dans le domaine de l'environnement et du développement durable	Programmé	-	1	1	3						5
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	08 sur 2007-2013									
	Situation de référence	4 sur 2000-2006									
Indicateurs de résultat											
Surfaces couvertes par le satellite d'observation	Programmé			-	2500 km ²						2500 km ²
	Réalisé			-							
	Objectif	2500 km ² en 2013									
	Situation de référence	0 en 2007									
Nombre de publications liées aux	Programmé			-	-						



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

coopérations en matière de recherche	Réalisé			-						
	Objectif	20 sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	16 sur 2001 - 2006								



3.1.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Au 31 décembre 2010, après deux ans et demi de programmation, plus de 61 % de l'enveloppe FEDER prévue a été mobilisée au profit de 11 opérations pour un coût total de 12,550 millions d'euros. Pour mémoire, le montant FEDER mobilisé au cours de la période précédente était de 5,088 millions d'euros.

Depuis le début de la programmation, 6 projets de recherche et expérimentation ont été soutenus. Ainsi, 60 % de l'objectif fixé pour la période est atteint à ce jour, ce qui est significatif dans un domaine prioritaire pour l'UE. Ces opérations contribuent à la réalisation d'une des priorités de la stratégie régionale intégrée. Il s'agit de préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien par la constitution de pôles de recherche / développement valorisant les savoirs – faire que les acteurs réunionnais ont développé pour assurer un « standard » européen dans un contexte naturel difficile. Dans l'accomplissement de cet objectif, le programme opérationnel de coopération territoriale apporte une contribution déterminante.

En 2009, 4 opérations ont été programmées, parmi lesquelles deux relevaient du soutien aux actions dans le développement durable. Ces projets consistent à soutenir les travaux de recherche et de transfert de technologie menés par des équipes pluri disciplinaires de la zone Océan Indien, issues des différents territoires insulaires, sur des thématiques concernant l'ensemble des populations comme la qualité des productions agricoles ou l'inventaire des agents infectieux de la zone.

En effet, les deux opérations contribuant au développement durable sont les suivantes:

- Le programme d'appui au montage du réseau régional QualiREG Océan Indien, dont le chef de file, et animateur, était l'antenne du CIRAD à La Réunion. Ce projet était l'aboutissement de nombreuses rencontres entre les acteurs de la zone, notamment de deux séminaires organisés à La Réunion :
 - Le premier atelier du « réseau régional Océan Indien sur la qualité des productions agricoles et des produits alimentaires », au cours duquel a été souligné l'importance de la notion de qualité sanitaire des productions et de la mise en œuvre d'une politique de soutien des producteurs pour monter en gamme dans la qualité nutritionnelle des productions animales et végétales ;
 - Le séminaire de co développement durable des îles de la Commission de l'Océan Indien qui a identifié la problématique de la qualité des productions agroalimentaires comme outil pouvant faciliter l'accession à une sécurité alimentaire au niveau de l'Océan Indien.

Ce projet a donc pour objet de définir des normes Océan Indien sur la base d'indicateurs de qualité générique (organoleptique, nutritionnelle, technologique), voire de la reconnaissance de la typicité et du savoir-faire local. L'introduction d'une labellisation Qualité Océan Indien basée sur des codes de bonnes pratiques, des référentiels et des typicités régionales collectivement reconnues pourrait constituer la première étape dans l'établissement de normes communes Océan Indien.



- L'inventaire des agents infectieux associés à la faune sauvage dans le sud ouest de l'Océan Indien qui constituait la première étape à l'évaluation du risque d'introduction et de dissémination de pathogènes infectieux émergents dans la région. La réalisation d'un tel inventaire s'avérait essentielle puisqu'elle devrait conduire à l'identification des espèces animales jouant un rôle de réservoir via leurs ectoparasites. Il s'agissait donc d'une étude pionnière pour laquelle des techniques moléculaires à haut débit et spectre large ont été mises en œuvre pour l'identification des agents infectieux associés à la faune sauvage.

Une des opérations programmées en 2009 s'est inscrite dans le cadre du projet d'installation d'une antenne de réception d'images satellitaires à La Réunion. Il s'agissait d'un séminaire de rencontres qui visait à rapprocher les savoirs et compétences des acteurs sud africains de l'Université du Kwazulu Natal et de leurs homologues réunionnais dans le domaine de l'observation de la Terre par imagerie satellitaire. Les trois thèmes identifiés pour ces rencontres sont :

- l'aménagement du territoire et environnement,
- la gestion du milieu océanique, et notamment la surveillance maritime,
- le suivi des catastrophes et la gestion des risques.

Enfin, la dernière opération s'inscrivait dans le cadre du dispositif régional de protection civile. Il s'agissait des actions développées par la Plate-forme d'Intervention Régionale pour l'Océan Indien (PIROI) qui constitue la base logistique avancée de la Croix Rouge dans la zone. Ce projet visait à réduire le niveau du risque pour garantir la protection des biens et des personnes en contribuant à améliorer la prévention des risques à travers, notamment :

- une plus grande coordination et coopération, au niveau régional, entre acteurs de préparation et de réponses aux catastrophes,
- la mise en place de systèmes d'alerte intégrés,
- la préparation de la réponse à l'urgence, via des moyens dédiés à la réponse aux catastrophes prêts à être déployés sur la zone et la formation des équipes de réponse aux catastrophes,
- une meilleure information et sensibilisation de l'ensemble de la population, et particulièrement des communautés les plus vulnérables.

Le FEDER a ainsi contribué à renforcer un véritable réseau d'acteurs, unique en son genre, à l'échelle de la zone. Dans ce cadre, plus de 13 500 volontaires sont répertoriés. L'ensemble des sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge présentes dans la zone est engagé dans ce projet, notamment à travers la signature d'un accord de coopération bilatérale définissant un cadre général de coopération qui intègre les recommandations du sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la Commission de l'Océan Indien (COI) qui s'est déroulé le 02 décembre 1999 à Saint Denis de La Réunion.

En matière de coopération, ces opérations ont contribué à renforcer les liens entre les acteurs réunionnais et leurs homologues de la zone de coopération. De plus, elles concrétisent les objectifs définis au titre de cet axe.



En effet, les programmes scientifiques soutenus sont menés en partenariat avec des instituts issus des îles de la Commission de l'Océan Indien (Madagascar, Seychelles, Comores, Maurice). En particulier, dans le cadre du projet d'inventaire des agents infectieux, l'ensemble des chercheurs et zoo spécialistes de ces territoires va participer aux investigations prévues. Il s'agit notamment des spécialistes de la biodiversité et de la protection de la nature de Vahatra, d'ICS et Seychelles Nature, des chercheurs des facultés des sciences de l'Université de Tananarive et de l'Université des Comores, des chercheurs de l'Institut Pasteur de Madagascar, des spécialistes vétérinaires des Comores, des Seychelles et de Maurice. Les opérateurs réunionnais deviennent des acteurs de premier plan dans la zone et jouent un rôle moteur sur les thématiques liées au développement durable ou la prévention des risques naturels.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations soutenues, on constate que les acteurs réunionnais tendent à s'organiser entre eux afin de développer une offre de service cohérente et de qualité. Cette caractéristique se retrouve notamment sur l'opération d'appui au montage du réseau régional Qualireg Océan Indien. En effet, le CIRAD assure la tâche particulière d'animer le réseau d'acteurs locaux comme le pôle de compétitivité Qualitropic, les experts du CRITT, les représentants de l'ADIR... Ainsi, ces opérations contribuent bien à la consolidation de véritables pôles de compétences à l'échelle régionale, dans la continuité des actions entreprises au cours de la période précédente.

Le séminaire sur l'utilisation d'images satellitaires s'inscrit dans la perspective de l'installation à La Réunion d'un centre de réception qui sera localisé à Saint Pierre. L'équipement lourd de cette infrastructure a été livré août 2010. Dans la poursuite des réunions déjà menées et notamment du séminaire organisé l'année précédente, les acteurs locaux et de la zone poursuivent leurs réflexions afin d'identifier les actions concrètes de coopération et de partenariat utilisant ces nouvelles technologies.

En 2010, 6 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant global de 9,5 millions d'euros, mobilisant une enveloppe FEDER de 7,125 Millions d'euros.

Le principal projet soutenu vise à développer localement un pôle d'excellence en télédétection à vocation régionale à partir d'une station de réception et de traitement des images produites par les satellites dédiés à l'observation de la terre. Cette opération consiste donc à installer une antenne de réception d'images satellites et à réaliser l'ensemble des installations connexes de réception, de traitement d'analyse, de recherche associée (locaux et équipements) sur l'emprise du site universitaire à Saint Pierre. L'édification de cet équipement impliquera le renforcement des structures scientifiques par la consolidation des champs méthodologiques (acquisition et traitement des données spatiales, modélisation et prévision, ingénierie des systèmes d'information, interactions « information gestion décision ») et leur déploiement dans les domaines thématiques de recherche notamment :

- l'aménagement du territoire (urbanisation, problématique foncière, gestion intégrée des zones côtières),
- l'environnement marin et côtier (surveillance maritime : trafic, pêche, pollution...),
- les risques naturels (le suivi des catastrophes et la gestion des risques),
- la biodiversité,
- la surveillance épidémiologique,



- l'adaptation aux changements climatiques.

Cet observatoire, déployé en partenariat avec les institutions des pays de la zone, constitue un atout majeur capable de générer une synergie forte entre les organismes et autour de domaines, de thèmes et d'actions diversifiées à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, le FEDER a été mobilisé à hauteur de 1,074 M€ pour soutenir le projet d'élargissement et pérennisation du réseau de protection des végétaux pour une gestion agro écologique de la biodiversité dans le sud ouest de l'Océan Indien. Cette opération fait suite au programme régional de protection des végétaux (PRPV) qui avait mobilisé conjointement, lors de la période précédente des fonds issus du FED et du FEDER. Le projet consiste à pérenniser le réseau existant et développer les collaborations entre les pays de la COI pour se préparer aux nouvelles contraintes liées aux changements climatiques et aux crises alimentaires et énergétiques. À ce stade, le FEDER soutiendra les actions suivantes :

- la création d'un système d'information en protection des végétaux dans l'Océan Indien en mettant en œuvre un système d'information commun à l'ensemble des partenaires, à la fois média principal pour la diffusion de l'ensemble des résultats obtenus dans le cadre du programme, mais aussi outil de travail facilitant l'obtention de ces résultats ;
- la lutte contre l'aleurode du cocotier sévissant notamment aux Seychelles par la réalisation d'essais multiloaux pour l'homologation de produits phytosanitaires à usages mineurs plus respectueux de l'environnement ;
- l'adaptation des systèmes de production des petits agriculteurs aux changements climatiques dans les îles de l'Océan Indien par la diffusion des techniques agroécologiques.

Ce projet prévu sur la période 2008 – 2011 bénéficiera d'un soutien financier au titre du FIDA, ce qui constitue un excellent exemple d'articulation entre le PO CT et les autres instruments financiers internationaux.

Deux projets d'études et d'expérimentation sur les milieux marins ont également été soutenus. Portées par des institutions réunionnaises, ces opérations permettent de favoriser la mise en réseau et l'action conjointe d'acteurs de la zone sur des thématiques relevant de la protection des écosystèmes marins. Il s'agit de :

- l'opération CAMP – connectivité entre les aires marines protégées – portée par l'IFREMER en partenariat avec le South African Institute for Aquatic Biodiversity, le Mauritius Oceanography Institute, le parc marin de Mohéli et le Seychelles Fishing Authority vise à comparer les niveaux de diversité et de différenciation génétique des trois espèces cibles de poissons récifaux, avec une attention particulière sur les relations entre les îles isolées mais aussi des récifs continentaux avoisinants ;
- l'identification et l'étiologie des maladies associées aux coraux scléactinaires dans le sud de l'Océan Indien dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'ARVAM en lien avec des partenaires sud africains Marine and coastal Management, Ezemvelo KZN Wildlife ; cette opération a pour but l'amélioration des connaissances des maladies des coraux durs par l'identification et l'étiologie de ces maladies afin de créer des outils de reconnaissance et de contrôle.



Soutenue au titre du programme INTERREG III B, la cellule de valorisation a vu ses missions élargies pour devenir une véritable cheville ouvrière au sein du développement de partenariats régionaux. La cellule assurera la conduite des actions générales suivantes :

- missions exploratoires auprès des chargés de mission et correspondants sectoriels des organisations régionales de la zone,
- participation à l'élaboration de projets et programmes de coopération,
- appui au développement de partenariat (ONUDI, PNUD, FIDA...),
- veille scientifique et technique,
- recherche d'une meilleure articulation entre les sources de financements internationaux (FED en particulier) et les fonds régionaux (FEDER POCT).

Enfin, le FEDER a soutenu la réunion de la 12^{ième} conférence internationale sur les bactéries phytopathogènes en juin 2010 à La Réunion. Cette manifestation constitue un événement majeur pour la communauté scientifique mondiale. Organisé en partenariat avec l'université de Prétoria, ce séminaire de haut niveau a rassemblé plus de 50 nationalités afin de faire un état de l'art sur les connaissances des bactérioses sévissant sur les plantes et d'explorer les pistes de recherche pour anticiper et / ou combattre l'émergence de nouvelles pathologies.

3.1.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1

Les principales opérations programmées au titre de l'axe 1 sont des projets de recherche / expérimentation dont la réalisation s'étend sur plusieurs années. Ainsi, d'importants montants sont engagés sur des périodes de 2 à 3 ans. La principale difficulté rencontrée découle des lenteurs constatées pour la remontée des justificatifs de dépenses par les bénéficiaires.

Cette situation fait l'objet d'une animation spécifique sur la base de tableaux de bord examinés à l'occasion de chaque Comité Local de Suivi.



3.2. Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale

L'ouverture des milieux économiques réunionnais sur la zone Océan Indien pour les prochaines années revêt une importance cruciale.

Améliorer la connaissance des économies avec lesquelles La Réunion a engagé des démarches de co-développement et favoriser le traitement et la diffusion d'information aux opérateurs économiques constituent les travaux principaux à approfondir pour la période 2007-2013 en continuité des actions initiées dans le cadre du précédent programme.

Les acteurs réunionnais constituent des partenaires ressources dans l'ensemble de la région Océan Indien en matière d'encadrement technique et de recherche-développement, notamment dans le développement rural ou l'aquaculture. Le FEDER soutiendra les opérations de valorisation des savoir-faire réunionnais et le développement des partenariats scientifiques régionaux.

À ce titre, les objectifs spécifiques qui seront soutenus au titre de cet axe sont les suivants :

- a) Accompagner le secteur privé réunionnais dans le cadre de démarches collectives dans des projets de coopération économique en soutenant notamment des systèmes de veille stratégique et des contacts avec les autorités publiques dans la zone ;
- b) Favoriser les échanges de savoir – faire entre acteurs régionaux par le soutien au renforcement de pôles de compétences et leur mise en réseau.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 2 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Degré de coopération	Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	7 au 31/12/2010	-	8 sur 2007-2013 (2)	4 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	5 au 31/12/2010	-	2 sur 2007-2013 (1)	0 sur 2001-2006
Indicateurs de réalisation	Nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone	120 au 31/12/2010	-	250 en moyenne annuelle sur 2007-2013 (250)	200 en moyenne annuelle sur 2004-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
	Nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)	9 au 31/12/2010	-	10 sur 2007-2013 (2)	05 sur 2001-2006
	Nombre de missions de surveillance des espaces maritimes menées (en jours de campagne)	26 jours au 31/12/2010	-	90 sur 2007-2013	-
Indicateurs de résultat	Evolution des échanges intra-zone COI	-	-	À préciser	À préciser
	Volume de la production aquacole dans la zone Océan Indien	-	-	À préciser	À préciser
	Degré d'intégration régionale en matière numérique	-	-	1 liaison numérique avec une autre île de la ZOI en 2015	0 en 2007

3.2.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Degré de coopération											
Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmés	-	-	6	1						7
	Réalisés	-	-								
	Objectif	18 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	4 sur la période 2001-2006									
Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmés	-	-	1	4						5
	Réalisés	-	-								
	Objectif	2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0 sur 2001-2006									
Indicateurs de réalisation											
Nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone	Programmés	-	-	120							120
	Réalisés	-	-								
	Objectif	250 en moyenne annuelle sur 2007-2013									
	Situation de référence										
Nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)	Programmés	-	-	6	3						9
	Réalisés	-	-								
	Objectif	10 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2001-2006									
Nombre de missions de surveillance des espaces maritimes menées (en jours de campagne)	Programmés	-	-	-	26 j						26 jours
	Réalisés	-	-								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Objectif	90 sur 2007 -2013									
	Situation de référence	-									
Indicateurs de résultat											
Evolution des échanges intra-zone COI	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	À préciser									
	Situation de référence	À préciser									
Volume de la production aquacole dans la zone Océan Indien	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	À préciser									
	Situation de référence	À préciser									
Degré d'intégration régionale en matière numérique	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	1 liaison numérique avec une autre île de la ZOI en 2015									
	Situation de référence	0 en 2007									

Les indicateurs de situation de référence et d'objectif ont été étudiés dans l'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens à La Réunion et certains ajustements seront proposés dans le PO révisé.



Analyse qualitative de l'axe 2 :

Depuis le début de la programmation, une enveloppe FEDER de 1,063 millions d'euros a été mobilisée pour apporter un soutien déterminant à la réalisation des 13 opérations encouragées au 31 décembre 2010. Le niveau d'engagement au bout de 2 ans de programmation présente donc un certain retard qui s'explique principalement par la structure du tissu économique réunionnais constitué d'un très grand nombre de petites et très petites entreprises principalement tournées vers le marché intérieur.

Les actions soutenues au titre du programme de coopération territoriale consistent essentiellement à encourager les entreprises à s'ouvrir à la zone Océan Indien en favorisant les rencontres et les rapprochements. Ainsi, près de 70 % des projets financés prennent la forme de séminaires, de congrès ou de mission de prospection d'acteurs réunionnais dans la ZOI. Par ailleurs, l'action particulière qui réside au soutien apporté aux activités de l'antenne à Madagascar a permis d'apporter une aide à près de 120 entreprises réunionnaises dans leurs démarches sur la Grande Île. Cependant, ces projets restent d'envergure relativement modeste. À cela s'ajoutent les difficultés liées à l'instabilité politique persistante à Madagascar depuis 2009 qui ont abouti à l'abandon de certains projets et notamment de la liaison haut – débit entre les deux îles.

Au cours de l'année 2009, les projets soutenus ont essentiellement contribué au développement économique. En effet, parmi les 7 opérations programmées, 5 d'entre elles concernent la mise en réseau des acteurs économiques dans la zone Océan Indien. Il s'agit de :

- la semaine de l'export 2009, organisée par le Club Export qui a réuni des entreprises locales dans le cadre de rencontres avec les missions économiques des chambres de commerce des pays de la zone. 7 pays étaient concernés dont les Seychelles, Madagascar, les Comores et Maurice ;
- la participation du pôle de compétitivité Qualitropic à la « semaine de La Réunion » organisée en Afrique du Sud. Dans ce cadre, des rencontres ont été tenues avec des partenaires sud africains dans les secteurs agroalimentaires, agricole et de la pêche situés dans la région de Cape Town. Ces contacts ont contribué à valoriser les agorressources pour générer des projets collaboratifs ;
- la participation de l'ADCAM, association de développement du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia, dans le cadre du développement de la filière audiovisuelle, à travers plusieurs temps forts : la manifestation « Ciné Sésel » qui se déroulait aux Seychelles, la participation de l'association à la « semaine de La Réunion en Afrique du Sud » et les assises de l'ADCAM, organisées à La Réunion en présence de représentants de la zone Océan Indien ;
- la mise en œuvre d'une démarche partenariale menée par les organisations de producteurs agricoles réunionnaises visant à améliorer le fonctionnement interne d'une fédération malgache de producteurs de riz en apportant un meilleur niveau de formation et de communication entre les différentes coopératives adhérentes ;
- l'organisation d'un salon de l'entrepreneuriat féminin dans l'Océan Indien dont le but était de développer dans la zone un réseau économique qui a permis d'organiser les échanges et de fédérer les énergies des femmes ayant un rôle économique dans cet



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Annuel 2010

espace géographique. Il s'est agi également de renforcer les collaborations visant notamment la formation, les appuis technologiques et les partenariats.

Par ailleurs, le programme d'actions 2009 de l'antenne de La Réunion a bénéficié des concours du FEDER. Cette opération s'inscrit dans l'accord – cadre de coopération bilatérale entre les deux îles signé en octobre 2008 avec le gouvernement malgache. Plusieurs domaines de coopération ont été définis :

- L'aménagement du territoire et la gouvernance territoriale ;
- Le développement agricole ;
- L'éducation et la formation professionnelle ;
- L'environnement et les énergies renouvelables ;
- La culture et le sport ;
- La santé et la recherche médicale ;
- Les technologies de l'information et de la communication ;
- La sécurité publique ;
- La protection civile, la gestion des risques et la coopération maritime.

Enfin, s'agissant de l'assistance technique, le premier projet a été programmé en 2009, bien que son déroulement soit intervenu en juin 2008. En effet, un séminaire sur le co-développement des îles de l'Océan Indien s'est tenu à La Réunion dont les objectifs étaient de 3 ordres :

- Evaluer les opportunités réellement offertes en matière de co-développement des pays de la COI par les différents cadres existants ou en discussion ;
- Identifier parmi ces opportunités des priorités de coopération multilatérale et bilatérale pouvant bénéficier d'une plus value au regard du principe de subsidiarité et être mises en œuvre dans les délais compatibles avec les programmations citées et leurs contraintes ;
- Préciser les sources de financement disponibles pour ces actions prioritaires dans le cadre des politiques de cohésion et de développement de l'Union européenne, les conditions de leur mise en œuvre et de leur meilleure coordination ainsi que les possibilités d'intervention des autres partenaires contributeurs.

En 2010, 6 opérations ont été soutenues mobilisant une enveloppe FEDER de 0,795 millions d'euros.

Le principal projet, d'un montant de 0,404 M€ de FEDER, est le programme de coopération technique entre la Réunion et le Mozambique sur l'aquaculture du crabe de mangrove mené par l'ARDA en partenariat avec la société Aquapesca, entreprise de crevetticulture implantée au Mozambique, l'autorité locale Inaqua et une association de producteurs de crevettes du Mozambique (APCM). La filière crabe de mangrove a été identifiée comme premier pilote de diversification de l'activité de pénéculture. Cette filière offre en effet une voie de valorisation des zones de mangroves, elle se décline au niveau artisanal avec un modèle de production de type bio. Elle bénéficie, en outre, par la participation d'un opérateur semi – industriel, Aquapesca, de conditions logistiques et techniques adaptées à la conduite d'un programme de R & D. Dans ce projet, l'ARDA est mobilisée sur :

- la mise en œuvre d'un état des lieux du savoir – faire sur l'élevage du crabe,



- le développement de la phase pilote de l'élevage du crabe qui consiste à faire la preuve de la faisabilité technique et économique d'une telle activité au Mozambique.

Par ailleurs, la première mission de surveillance et de contrôle des pêches en Océan Indien a été soutenue au titre du POCT pour un montant de 0,138 millions d'euros. Cette opération menée en partenariat avec les autorités malgaches a consisté en une mission de surveillance des zones situées dans le canal du Mozambique en embarquant à bord 2 contrôleurs des pêches malgaches pour les former à la surveillance de leurs propres zones économiques exclusives.

Les autres opérations soutenues ont consisté à encourager la création de réseaux dans l'Océan Indien. Il s'agit de :

- la création d'un observatoire pour les villes et Ports de l'Océan Indien, dont l'objectif est de fédérer les acteurs des ports et des villes portuaires des pays de la zone Océan Indien,
- le réseau d'échanges inter – îles pour le pilotage maritime, développé en partenariat par le syndicat du pilotage réunionnais et son homologue malgache, qui vise à la formation et aux échanges d'expériences entre pilotes dans la zone au moment où le trafic maritime augmente,
- l'organisation des rencontres inter – clusters entre La Réunion et l'Afrique du Sud, sous l'égide du pôle de compétitivité Qualitropic en lien avec des laboratoires de l'université de Cape Town, afin de valider des partenariats sur des axes précis de collaboration (qualité des fruits, valorisation des co-produits et filières animales), et de communiquer sur les savoir – faire du réseau professionnel.

La dernière opération programmée en 2010 relève de l'assistance technique. Il s'agit de la prise en charge des frais de gestion de l'autorité de certification du programme.

3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 2

Au titre de l'axe 2, la principale opération était le projet « Ravenal » qui consistait en l'installation d'une liaison haut débit entre Madagascar et La Réunion. En termes financiers, ce projet représente plus de 48 % du montant FEDER prévu au titre de l'axe. Cependant, compte tenu de la situation politique à Madagascar et des décisions d'encadrement très strictes de la coopération avec Madagascar prises par le Conseil européen, les partenaires ont renoncé à maintenir ce projet au sein du programme lors de la révision à mi-parcours.

Par ailleurs, s'agissant des autres dispositifs, on constate que le nombre de projets évolue peu. Si la situation s'explique en grande partie par la structure du tissu économique local et par la crise qui a freiné le dynamisme de l'économie réunionnaise, des efforts importants devront être fournis en matière d'information et d'incitation vis-à-vis des bénéficiaires potentiels.



3.3. Axe prioritaire 3 : Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse

La mise en œuvre d'une intégration régionale harmonieuse passe par le développement de liens privilégiés entre les populations.

L'insertion de La Réunion dans son environnement régional passe par le rapprochement des hommes et des cultures. Le soutien à des projets qui contribuent à l'établissement de relations durables et privilégiées entre les réunionnais et les peuples des autres îles permettra de renforcer l'intégration de l'île dans son voisinage.

De plus, dans les domaines de la formation, de l'insertion ou de l'éducation, les pays de l'Océan Indien présentent d'importantes disparités mises en évidence dans le diagnostic de la zone de coopération. Or, l'amélioration des ressources humaines constitue un des facteurs clés de succès du décollage économique des pays concernés.

À ce titre, les objectifs spécifiques qui seront soutenus au titre de cet axe sont :

- a) Favoriser les échanges dans les domaines culturels et sportifs, et soutenir les actions de solidarité dans la zone ;
- b) Développer les actions de coopération en matière de formation, d'éducation et d'insertion.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 3 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeurs liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible (2010)	Valeur de référence
Degré de coopération	Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	21 au 31/12/2010	-	3 sur 2007-2013 (01)	1 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	13 au 31/12/2010	-	1 sur 2007-2013 (0)	0 sur 2001-2006
Indicateurs de réalisation	Nombre de projets mettant en réseau les acteurs régionaux dans le domaine culturel et sportif	24 au 31/12/2010	-	25 sur 2007-2013 (6)	15 sur 2001-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeurs liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible (2010)	Valeur de référence
Indicateurs de réalisation	Nombre de jeunes réunionnais engagés dans des opérations de coopération dans la zone (en nombre de mois Volontaires du Progrès)	846 mois VP au 31/12/2010	-	2000 mois/VP sur 2007-2013 (500)	1000 mois/VP sur 2001-2006
	Nombre d'opérations de co-développement dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'insertion	5 au 31/12/2010	-	20 sur 2007-2013 (04)	14 sur 2001-2006
	Nombre de projets pilote en matière de formation des jeunes	1 au 31/12/2010	-	1 sur 2007-2013 (1)	0 sur 2001-2006
Indicateurs de résultat	Renforcement de l'expertise régionale (nombre de doctorants issus de la ZOI ayant bénéficié d'un soutien pour la réalisation d'une thèse)	-	-	20 sur 2007-2013 (05)	12 sur 2001-2006
	Capacité d'accueil créée pour l'accueil de partenaires extérieurs (en nombre de personnes)	-	-	80 en 2015	-

3.3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

Axe 3 : Développement humain et solidarité internationale											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Degré de coopération											
Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	1	2	14	4						21
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	3 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	1 sur 2001 - 2006									
Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	-	-	1	12						13
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	1 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0 sur 2000-2006									
Indicateur de réalisation											
Nombre de projets mettant en réseau les acteurs régionaux dans le domaine culturel et sportif	Programmé	-	1	10	13						24
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	25 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	15 sur 2001 - 2006									
Nombre de jeunes réunionnais engagés dans des opérations de coopération dans la zone (en nombre de mois Volontaires du Progrès)	Programmé	-	-	846	-						846
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	2000 mois / VP sur 2007 - 2013									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

Axe 3 : Développement humain et solidarité internationale											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Situation de référence	1000 mois / VP sur 2001 - 2006									
Nombre d'opérations de co-développement dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'insertion	Programmé	-	1	1	3						5
	Réalisé		-	-							
	Objectif	20 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	14 sur 2001 - 2006									
Nombre de projets pilote en matière de formation des jeunes	Programmé	1	-	-	-						1
	Réalisé	-	-								
	Objectif	1 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	0 sur 2001 - 2006									
Indicateur de résultat											
Renforcement de l'expertise régionale (nombre de doctorants issus de la ZOI ayant bénéficié d'un soutien pour la réalisation d'une thèse)	Programmé	-	-	-	-						-
	Réalisé	-	-								
	Objectif	20 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	12 sur 2001 - 2006									
Capacité d'accueil créée pour l'accueil de partenaires extérieurs (en nombre de personnes)	Programmé	-	-	-	-						-
	Réalisé	-	-	-	-						-
	Objectif	80 en 2015									
	Situation de référence	-									

Analyse qualitative de l'axe 3

Au titre de l'axe 3, la programmation a véritablement débuté en 2008. Depuis lors, 33 opérations ont été programmées mobilisant une enveloppe FEDER de 3,251 millions d'euros, soit plus de 33 % du montant prévu. Cet axe connaît un succès important auprès des acteurs du milieu culturel en leur permettant de réaliser leurs projets avec leurs partenaires dans la zone Océan Indien.

Ainsi, l'objectif fixé au début du programme en terme de projet culturel et sportif soutenu est presque atteint à mi-parcours. En revanche, s'agissant des actions en matière de formation et d'insertion, des efforts doivent être amplifiés avec seulement un quart de l'objectif fixé sur la période atteint en nombre de projets. Cependant, bien qu'aucun dossier n'ait été programmé à ce stade, le soutien aux thèses devrait être mobilisé prochainement, la sélection étant en cours.

Au cours de l'année 2009, 15 opérations nouvelles ont été programmées.

La quasi-totalité de ces projets soutenus s'inscrivait dans le cadre des échanges culturels entre La Réunion et les pays de la zone (9 opérations agréées sur cette thématique sur les 15 programmées). Cependant, elles ne représentent que 27 % du montant FEDER engagé. La plupart des opérations relève du domaine artistique, et notamment de la danse.

Un projet s'intéresse en particulier, au devoir de mémoire. Il s'agit d'une opération menée par l'association Historun qui consiste à créer symboliquement le tracé de la route du peuplement de l'île par la réalisation d'œuvres commémoratives à Pondichéry (Inde). Le partenariat étroit noué avec l'université et la municipalité de Pondichéry devrait déboucher sur de futurs échanges universitaires et scolaires.

Ces projets sont partagés avec des partenaires venant d'Afrique du Sud, d'Inde, des Comores, du Mozambique ou de Madagascar, et, le plus souvent, ils aboutissent à la production d'œuvres communes. L'intérêt ici est de faire prendre conscience des liens qui unissent les peuples de l'Océan Indien, et du fait que, malgré nos différences, nous partageons certains traits culturels communs.

Ainsi, les interventions soutenues ont permis, d'une part, de mieux comprendre ces liens, notamment à travers les travaux de recherche soutenus sur la mémoire, et d'autre part, de les enrichir en soutenant des projets de création. Ces actions contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif 3a qui vise à favoriser les échanges dans les domaines culturels et sportifs.

Quatre opérations ont concerné les actions de l'association française des volontaires du progrès. Il s'agissait, dans un premier temps, de poursuivre les actions déjà entreprises en 2006 et 2007, puis de soutenir celles engagées en 2008 et 2009. Ces nouveaux programmes comportent une trentaine de missions de volontariat correspondant à 846 mois / VP dans les pays de la COI, mais aussi au Mozambique, Afrique du Sud... Outre leurs responsabilités dans le cadre des missions traditionnelles, les volontaires auront une mission particulière visant à développer des relations durables et privilégiées entre leur région de résidence et La Réunion. Une mission d'appui auprès de la COI a été créée dont l'objectif est de conforter, voire de renforcer les partenariats en cours dans les pays de la COI et dans certains pays d'Afrique australe. Enfin, des actions déjà engagées précédemment ont été reconduites, correspondant à 4 volontaires en poste, notamment à Madagascar dans le cadre du programme d'appui réunionnais au système éducatif malgache, ou au Mozambique en appui au développement culturel du Centre Culturel Franco Mozambicain.



De plus, le programme d'actions de formation dans le domaine agricole du lycée de Saint Paul a été soutenu par l'UE pour la période 2008 – 2009. Il s'agit d'échanges avec des établissements de formation sud africains. Les travaux portent tout d'abord sur l'étude des systèmes agraires et la petite agriculture cannière observée dans la région du Kwazulu Natal. Par ailleurs, une partie du projet concerne l'étude du développement agricole et le diagnostic de projets de développement agricole dans la province du Limpopo. 27 étudiants réunionnais ont participé à cette opération et seront amenés à se déplacer en Afrique du Sud. Par ailleurs, 5 techniciens sud africains seront accueillis à La Réunion.

Enfin, dans le cadre des relations entre les antennes du Conservatoire National des arts et métiers de La Réunion et de Toamasina à Madagascar, une formation en gestion du commerce international en direction des jeunes diplômés qui souhaitent se perfectionner et des dirigeants ou cadres d'entreprises tournées vers l'extérieur a été soutenue. Prévue sur une durée d'un an (fin au second semestre 2010), elle prendra la forme de 6 séminaires de 20 jours.

Au cours de l'année 2010, 16 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 1,753 millions d'euros.

À nouveau, on constate une forte dynamique en faveur des projets portés par les acteurs culturels et sportifs qui représentent plus de 80 % des opérations programmées. Le FEDER apporte un soutien déterminant à cette forte volonté d'ouverture des milieux culturels et sportifs réunionnais sur la zone Océan Indien. Si plusieurs opérations présentent une ampleur plutôt modeste, certains ont une vocation structurante manifeste. Il s'agit, notamment, de :

- l'organisation des 7^{ième} jeux de la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien, qui se sont tenus pour la première fois à La Réunion et ont réuni près de 700 jeunes issus des toutes les îles de la Commission de l'Océan Indien autour d'activités sportives et culturelles ;
- l'organisation à La Réunion de l'Expo Sciences Afrique qui a accueilli sur des stands des équipes de jeunes de 5 à 25 ans, garçons et filles, présentant leurs réalisations. Celles-ci sont le fruit d'une recherche à partir d'une problématique née de l'environnement ou de la vie quotidienne, d'une réalisation technique ou des travaux de vulgarisation de phénomènes techniques ou naturels ;
- la participation aux 8^{ième} Jeux des Îles de l'Océan Indien, qui consiste à soutenir le déplacement de la délégation réunionnaise aux Seychelles et à apporter un soutien logistique à l'organisation des jeux sous la forme d'une mise à disposition de certains matériels sportifs structurants nécessaires pour le bon déroulement des compétitions.

S'agissant de la coopération en matière d'insertion et de formation, 3 projets ont été soutenus sur la période mobilisant une enveloppe de 0,174 M€ de FEDER.

La principale opération soutenue est la participation d'une délégation réunionnaise au « French Festival » qui s'est tenu à Adélaïde en Australie. Organisé par le Rectorat, ce projet s'inscrit dans une démarche de coopération entre l'île de La Réunion et l'Australie, dans un esprit de co développement, de professionnalisation, de développement de réseaux en visant des retombées culturelles, économiques, commerciales et éducatives.



Par ailleurs, le programme d'actions du lycée d'enseignement général et agricole Boyer de La Giroday a été soutenu pour la période 2009-2010. Il s'agit d'actions de formation dans le domaine agricole développées en partenariat avec un établissement de formation sud africain. Ce projet s'inscrit dans la logique d'échanges de techniques, de savoir-faire et d'acquis dans les domaines du développement rural et agricole et de la gestion de l'eau en zone rurale sur de petits périmètres irrigués compte tenu des contraintes de fonctionnement et d'organisation. Il associe les étudiants à la réalisation d'études technico économiques en situation réelle à travers une intervention en milieu villageois en voie de développement.

Enfin, un programme d'actions de formation des conseillers pédagogiques et des professeurs de l'enseignement secondaire du Lesotho a été soutenu. Un projet pilote favorisant la promotion de la langue française au Lesotho a été conduit par le Centre Internationale d'Études Pédagogiques, consistant à :

- proposer un programme éducatif,
- former des enseignants,
- favoriser l'acquisition et la création des ressources d'enseignement et d'apprentissage.

3.3.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 3

En 2010, après 2 ans de programmation, on constate une forte mobilisation de crédits sur les projets en matière de culture et sport. Ces opérations sont souvent portées par des associations devant faire face à des exigences administratives parfois lourdes.

Compte tenu de la taille souvent réduite des opérations, une réflexion est en cours afin de modifier les critères d'intervention pour mobiliser le FEDER sur des projets ayant une envergure plus importante.



4. Programmes FEDER / Fonds de cohésion : grands projets (le cas échéant)

Le programme ne prévoit pas de participer au financement de projets dont le coût global soit supérieur à 50 millions d'euros.

Au titre du programme opérationnel Coopération Territoriale, deux opérations d'envergure, au regard de l'enveloppe FEDER d'un montant de 35,447 M€, ont été identifiées. Il s'agit :

- du projet d'antenne de réception satellitaire, pour lequel seuls les équipements lourds ont été retenus à l'éligibilité du programme ;
- de l'équipement d'accueil d'étudiants et stagiaires de la zone sur le campus universitaire du Tampon.

Néanmoins, aucune de ces opérations ne sera concernée par la procédure « grand projet ».



5. Assistance technique

La mesure relative à l'Assistance Technique a été mobilisée au titre de l'année 2009 dans le cadre d'une action de renforcement des capacités institutionnelles.

	Montant programmé en 2010		Montant Total programmé	FEDER prévu à la maquette
Assistance technique	114 843,75 €	13,59 %	137 188,31 € (16,23 %)	845 000,00 €

En 2009, la mesure a été mobilisée pour soutenir l'organisation d'un séminaire sur le co – développement durable des îles de la Commission de l'Océan Indien (COI).

Cette réunion aura permis pour la première fois à des représentants des États ACP de la COI et de La Réunion de se rencontrer afin de définir, à partir d'exemples concrets et au sein de deux ateliers thématiques (sécurité alimentaire et énergie), des projets d'intérêt commun ainsi que les voies et les moyens d'une meilleure articulation FED / FEDER dans le cadre du processus d'intégration régionale auquel participent les îles de la COI.

En 2010, une seule opération a été programmée au titre de l'assistance technique pour un montant de 0,115 M€. Il s'agit de la prise en charge des frais de l'autorité de certification pour la gestion du programme sur la période 2007-2015. Au titre du PO, la fonction d'autorité de certification est assurée par la Caisse de Dépôts et Consignations. Celle – ci a été désignée, en lien avec l'État, par la Région Réunion qui assure l'autorité de gestion du programme. Les relations entre les deux autorités (gestion et certification) ont fait l'objet d'une convention signée le 18 août 2009, précisant les missions respectives de chaque partie pour la période couvrant la période d'éligibilité du programme. Ainsi, l'opération consiste à prendre en charge une partie des frais facturés par la Caisse de Dépôts et Consignations à la Région Réunion.

Il est à noter que si aucune autre opération n'a été programmée au titre de l'assistance technique, il n'en demeure pas moins que les actions nécessaires à la mise en œuvre du PO FEDER Coopération Territoriale ont bien été réalisées au niveau de l'autorité de gestion (production de tableaux de bord, liaison avec la CDC, suivi de l'avancement des différentes mesures).

L'Autorité de Gestion ne mobilisera pas de ressource communautaire pour la première instance de concertation régionale et le Comité technique FED/FEDER.



6. Information et publicité

6.1 – Quelques rappels sur le plan d'actions de Communication

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER (convergence et coopération), FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication pluri fonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne. - Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Annuel 2010

FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5 juin 2008, une nouvelle version a été transmise le 10 juillet 08. Cette dernière version du plan de communication pluri-fonds 2007-2013 a été adoptée le 06 février 2009.

La liste des projets engagés fait l'objet, depuis le début de la programmation, d'une information disponible sur le site www.reunioneurope.org, conformément à la fiche action 3 du plan de communication.

6.2 – Point d'étape sur les actions mises en œuvre

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'action et de communication un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permettra de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ l'organisation d'une conférence de presse,➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV.</p> <p>Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Tirage de 1 000 exemplaires➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007 et poursuite à l'occasion des différents événements (séminaires, formations, rencontres...
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Courrier de diffusion tripartite➤ Réalisation de 500 clés USB (Réédition prévue sur la base des PO révisés)➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à La Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre à 15h20, le 13 décembre à 11h30 et le 15 décembre à 22h30), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30. ➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 000 stylos à billes ➤ 200 stylos « prestige » avec étui ➤ 2 000 blocs notes - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public... <p><u>Action réalisée en novembre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 450 parapluies (Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...)
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<p><u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 700 exemplaires, ➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	Action en cours



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<p><u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des textes règlementaires selon leur parution officielle : 54 documents mis en ligne depuis 2007, ➤ 202 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2010.
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	<p>Lancement du nouveau site en octobre 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 191 documents mis en ligne (au 31 décembre 2010) ➤ Plus de 31 372 visiteurs (de janvier 2010 à décembre 2010) <p><u>Action réalisée en novembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation dont la conception a été initiée en 2009
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (17 412 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010)
	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Impression de 1000 exemplaires➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. <p>A réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Actions 9 mai 2008, 2009 et 2010 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancés par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur, articles de presse...➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 :<ul style="list-style-type: none">- Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008,- Participation au tournage des différents sujets et interviews- Diffusion en « prime time »
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Réunion.➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) <p><u>Action réalisée en 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet) ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.) ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale CNS de novembre 2010. (3 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, deux reportages vidéo sur internet et un reportage télé)
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	<u>Action en cours</u>
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).</p> <p>Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, www.europe-en-france.gouv.fr.</p>



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés➤ Réalisation de 17 fiches projet➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV <p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet)➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...);- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées➤ 1 module « régimes d'aides » a été mis en œuvre en collaboration avec la DEGEOM (environ 60 personnes) <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE) (environ 60 personnes)➤ 1 session sur le FSE➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI <p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&Young en mars 2010 (20 participants)➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Événementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007,➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008,➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009.➤ 20 ans de l'AGILE et du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en oeuvre



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale
2007-2013 - Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action. (réunion du comité de pilotage)
	Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre
	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder) ➤ Inauguration de lycées et collèges (feder) ➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga) <u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder)
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct. (réunion du comité de pilotage)



L'article 4 du règlement (CE) n°1828/2006 prévoit dans son alinéa 2 que le rapport annuel d'exécution 2010 contient un « *chapitre consacré à l'évaluation des résultats des actions d'information et de publicité au regard de la visibilité et de la notoriété des programmes opérationnels et du rôle joué par la Communauté* ».

Le tableau de bord qui précède permet de disposer depuis 2007 d'un état d'avancement des différentes actions du plan de communication avec quelques indicateurs de réalisation. A ce titre, il peut être mis en évidence que 75% des opérations prévues au plan avaient été initiées au 31 Décembre 2010.

De plus, au titre de « *la visibilité et de la notoriété des programmes opérationnels et du rôle joué par la Communauté* », l'enquête d'opinion réalisée auprès des bénéficiaires potentiels de fonds structurels européens de la Réunion en mai 2011 a mis en évidence les éléments suivants :

- 82% des personnes interrogées ont une bonne opinion de l'Union européenne,
- 80% des personnes interrogées ont connaissance de l'action de l'Union européenne au niveau régional,

Néanmoins, 77% des personnes interrogées sont désireuses de disposer d'encore plus d'informations ce qui confirme la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions de communication.